



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2021

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, DELPORTE Fabrice, GAMBIER David, BACHIRI Karim, HARBONNIER Aurore, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, VEREZ Richard.

Membres ayant donné pouvoir : MM. HARBONNIER Aurore (pouvoir à FRASCA Geneviève), CORDIER Laurence (pouvoir à DINI Kelly), DELPORTE Fabrice (pouvoir à HIMEUR Kémici), GAMBIER David (pouvoir à FERENZ Sébastien), DISASSINI Guy (pouvoir à MOREAUX Rémy), IDLHAJ Hamed (pouvoir à POULAIN Ophélie).

Monsieur le Président :

Alors, on va pouvoir démarrer cette séance.

Je présente mes excuses auprès du public qui serait arrivé un peu tôt, parce qu'il y a eu une information dans la lettre d'info comme quoi c'était à 18 h, mais c'était effectivement 18 h 30.

Je précise aussi aux intervenants qui vont prendre la parole que le masque peut être oublié pour pouvoir faire des interventions plus facilement, surtout qu'on est en mode presque « déconfinement total » et que la salle est assez grande.

1. **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Président :

Madame Lucy Tabet s'est portée candidate pour assurer le secrétariat.

Est-ce que ça pose un problème à quelqu'un ?

Non ? OK.

J'ai reçu, le 1er juin, un courrier signé du groupe « Engagés pour Waziers » qui indique la création d'un nouveau groupe avec les conseils municipaux que sont Ophélie Poulain,

Karim Bachiri, Kelly Dini, Laurence Cordier, Maggy Kerrar, Hamed Idlhaj, Mohamed Zair et Sébastien Cinquemani.

Je voulais le préciser pour que tout le monde ait l'information.

Donc un courrier daté du 31 mai, reçu en mairie le 1er juin.

Je précise que ce groupe n'a pas souhaité désigner de Président ou de porte-parole.

Monsieur BACHIRI :

Monsieur Desmons. Je voulais quand même faire une remarque à votre...

D'abord, le courrier, je crois, qu'il explique aussi qui nous sommes et on s'inscrit dans la majorité municipale puisqu'on n'accepte pas votre putsch.

Et, deuxième chose : oui, on a toujours fonctionné comme ça. La décision d'un groupe n'est pas la décision d'un homme, donc c'est collectivement, ensemble, qu'on parlera.

Merci.

Monsieur le Président :

Alors, ça va poser des problèmes concrets quand il faudra signer un document au nom d'un groupe. On est tiré au sort et, juridiquement, ça va poser des soucis.

Monsieur BACHIRI :

À ce moment-là, on désignera collectivement la personne qui signera.

Monsieur le Président :

D'accord, OK.

Déjà, quand on en a parlé, madame Poulain m'a dit que si j'avais vraiment une urgence, je pouvais l'appeler elle ou vous, monsieur Bachiri. Je crois que cela donne déjà une indication.

Monsieur BACHIRI :

Je crois que vous avez une chance, c'est que vous avez les huit numéros de téléphone. N'hésitez pas, prenez celui que vous voulez.

Monsieur le Président :

Oui, mais quand on a une urgence, on prévient le Président de groupe qui fait le relais ensuite.

Alors, j'ai sur les tables, aussi, une proposition de délibération, une question supplémentaire que j'aimerais qu'on ajoute à l'ordre du jour.

C'est un texte, j'en parlerai tout à l'heure si vous acceptez qu'on le mette, qui a été proposé par le groupe « Agir pour Waziers », pour lequel on a pu faire quelques modifications.

J'aimerais qu'on l'évoque en fin de séance, si vous en êtes d'accord.

Est-ce qu'il y a des votes contre l'ajout de cette question supplémentaire ?

Non ?

Très bien, elle sera ajoutée, on la verra tout à l'heure.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mai 2021

Monsieur le Président :

Est-ce que vous avez des remarques ? Pas de remarque particulière ?

Oui, Madame Poulain ?

Madame POULAIN :

Petite question : d'habitude, on commence par une rétrospective de ce qu'il s'est passé depuis le dernier conseil municipal.

Je voulais savoir si je pouvais faire des remarques sur les événements qui se sont passés depuis le dernier conseil municipal.

Monsieur le Président :

Non. Pour ça, on va être très clairs, on a le journal municipal, la lettre d'info, le Facebook, etc., qui vont servir là-dessus. C'est une redite qui n'est pas forcément utile. En tout cas, aujourd'hui, je ne l'ai pas mis à l'ordre du jour.

Madame POULAIN :

Donc vous n'en ferez plus non plus ?

Monsieur le Président :

Je verrai. En tout cas, en tant que président, j'ai au moins cette alternative !

Sur le PV, j'ai quelque chose à ajouter puisqu'on s'en est rendu compte ici. C'est sur la page 9, sur le résultat du vote pour les adjoints.

C'est indiqué : "Quinze personnes ont voté pour la liste composée de monsieur Rémy Moreaux, monsieur Frédéric Dogimont, monsieur Sébastien Ferenz, sept étaient blancs et dix nuls avec la mention contre sur le bulletin."

Donc, le compte n'est pas bon. En réécoutant la bande, on est à quinze, sept et six.

Là non plus, le compte n'est plus bon, mais je tenais à vous le préciser ici pour indiquer qu'il y avait ce petit différentiel. Sur la page 9, vous remplacez au moins le dix par six. Et il y a eu 28 votes enregistrés.

Donc, quinze pour la liste, sept étaient blancs et six étaient contre.

Petite précision, mais importante.

Nous avons ensuite le point 3, c'est le règlement intérieur...

Madame POULAIN :

S'il vous plaît, c'est possible de faire une remarque ?

Monsieur le Président :

Oui.

Madame POULAIN :

Suite à la remarque que vous venez de faire, je suis contente que vous ayez relevé la coquille.

Vous savez que moi, j'aime bien que les choses soient carrées.

Est-ce que vous avez relu ce PV du conseil municipal ?

Monsieur le Président :

Moi, je ne l'ai pas relu intégralement, je l'ai écouté, par contre. J'ai réécouté la bande, mais je n'ai pas relu le texte que vous avez là.

Madame POULAIN :

D'accord.

Alors, je voulais juste faire une remarque.

Dans ce PV, j'ai relevé près de 40 fautes sur 67 pages.

Juste quelques coquilles importantes que je voulais soulever.

Page 22, on a : "vous avez travaillé en silo" au lieu de solo.

Page 33 : "quand on voit la façon dont les étape se travaillent" au lieu de "ETAPS".

Vous pouvez sourire, mais vous pouvez noter, les corrections, il faudra qu'elles soient faites quand même.

Page 63 : "quand il y a une marge" au lieu de "marche" et page 55, ce que je n'ai pas compris, c'est : « qu'est-ce que RH à Délice »?" On parlait du logiciel RH. Je n'ai pas compris.

Alors surtout, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas, n'allez pas mettre ça sur le compte de l'agent qui rédige le PV. Pour en avoir rédigé moi-même un certain nombre, tout aussi conséquent, je sais deux choses :

C'est que quand on tape plus de 50 pages de PV, on est incapable de se relire. Clairement, on ne voit plus clair, on finit par ne plus rien voir. C'est humain et tout à fait normal.

Une deuxième remarque, c'est que visiblement, vous faites taper les PV de cette instance par une personne qui n'assiste pas au conseil municipal.

Alors qu'avant, on me corrigera si je me trompe, mais la personne qui rédigeait le PV assistait au conseil municipal, ce qui lui permettait d'avoir peut-être les éléments de contexte.

Là, je doute que la personne qui rédige les PV dispose des éléments de contexte, voire même de l'ordre du jour du conseil municipal.

Du coup, il est tout à fait compréhensible que l'agent en question perde une partie des échanges, qu'on retrouve dans ce PV, noté "inaudible" entre parenthèses.

Là, on n'en compte pas moins de 20, ce qui est quand même beaucoup.

Et par deux fois, le nom de la personne qui s'exprime n'est pas mentionné. Peut-être que l'agent n'a pas reconnu la personne qui parle.

Pourquoi toutes ces remarques ?

Ce que je voudrais démontrer par-là, c'est que visiblement, vous ne connaissez pas le travail de vos agents, là, en l'occurrence, la personne chargée de rédiger les PV. Vous ne vous rendez pas compte des dysfonctionnements, même quand vous les avez sous le nez, en ayant un PV à trous sous les yeux, et que vous ne faites rien pour remédier à cette situation, puisque je vous fais ces remarques depuis juillet 2020.

Je vous demande donc de mettre en place une relecture systématique des PV avant transmission pour leur validation en conseil municipal.

D'ailleurs, j'aurais bien proposé que ce soit votre directrice générale des services qui se charge de la relecture puisqu'elle assiste aux conseils municipaux.

Est-ce que vous pouvez mettre ça en œuvre ou pas ?

Monsieur le Président :

Effectivement, les conseils municipaux, les CHSCT, les comités techniques sont très volumineux, ce sont des réunions qui durent plusieurs heures.

On avait déjà eu des échanges à l'époque avec monsieur Michon sur le précédent mandat, où rien n'oblige absolument à avoir un PV intégral pour un conseil municipal.

C'est pratique parce que ça évite qu'il y ait toute interprétation quand on le simplifie. Donc, on a gardé cette logique-là.

Après, ce n'est pas un concours d'orthographe et du moment que l'on retrouve l'essentiel des échanges et qu'on puisse s'y référer deux ans après, c'est l'essentiel.

Après, on va encore faire un effort supplémentaire sur l'orthographe, il n'y a pas de souci. Mais voilà, il y a peut-être d'autres choses plus urgentes et plus importantes à gérer.

Madame POULAIN :

Ce ne sont pas que des contresens.

C'est juste pour souligner qu'il y a un dysfonctionnement, que la chaîne n'est pas complète et que c'est comme ça que vous fonctionnez au quotidien dans vos services.

Monsieur le Président :

Oui, c'est ça. D'accord.

Est-ce qu'il y a d'autres choses à signaler avant qu'on passe au règlement intérieur ?

Monsieur Bachiri ?

Monsieur BACHIRI :

Oui, Monsieur Desmons.

En fait, je voudrais savoir si, suite aux échanges que nous avons eus au dernier conseil municipal sur la partie avec Monsieur Mazure et Monsieur Carlier.

Est-ce que, oui ou non, vous avez, entre deux, avancé sur ce dossier ou pas du tout ?

Est-ce que vous avez reçu les familles pour en échanger ?

Monsieur le Président :

Oui. J'ai rencontré la famille, qui n'a pas spécialement apprécié que ce soit évoqué en conseil municipal.

Donc on va continuer à ne pas l'évoquer en conseil municipal et on va travailler ça sereinement et avec l'accord des familles.

Monsieur BACHIRI :

Pour continuer, on vous avait fait aussi des remarques au dernier conseil municipal, pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponse, en fait.

Vous avez pris note sur plein de choses et en fait, on pensait que vous alliez nous faire un retour ce soir, ou entre deux par un e-mail, mais on n'a rien reçu, et du coup...

Monsieur le Président :

J'ai fait quelques retours. J'en ai sans doute oublié, d'après votre remarque.

Je vous les ferai dans les prochains jours. Je vais revoir ça, à moins que vous n'ayez une liste, mais il y a beaucoup de choses qui ont été répondues en direct et quelques-unes après, il me semble.

Monsieur BACHIRI :

La liste, oui, il y en a une, mais je vais plutôt aller à l'essentiel.

Par exemple, sur une question que je vous avais posée concernant monsieur Walid Sidhoum, un ETAPS de la Ville.

Vous aviez dit, au conseil municipal, que vous le verriez le vendredi 21 mai concernant la pérennisation de son emploi.

À quel niveau vous l'avez rassuré ? Est-ce que oui ou non, les choses se sont bien passées ?

Monsieur le Président :

Elles se sont bien passées, mais, comme je vous l'ai dit l'autre jour, c'est une question qui se voit en comité technique, au service, mais pas en conseil municipal.

Monsieur BACHIRI :

C'est quand même une assemblée où il y a des choses qui se disent.

Monsieur le Président :

Pas sur le personnel, non, je suis désolé.

Monsieur BACHIRI :

On va juste continuer là-dessus.

Je vous avais aussi reposé une question concernant l'aide au permis de conduire concernant nos jeunes.

Monsieur le Président :

Je vous avais dit la dernière fois qu'il n'y avait pas de date, il n'y a toujours pas de date, mais on y travaille.

Monsieur BACHIRI :

D'accord.

Monsieur le Président :

J'ai bien le document du PLIE, mais, comme je vous l'avais dit, ça se met en place avec les services techniques, avec des associations avec lesquelles il faut conventionner. Il ne suffit pas de signer un papier pour que tout se mette en place, et on va le faire au rythme qu'on aura décidé.

Monsieur BACHIRI :

D'accord.

Et juste pour être tranquille là-dessus, on a eu une réunion il y a 15 jours dans le cadre d'une commission, qui a été animée par deux adjoints, dont madame Margonelli, pour laquelle il y a un document qui devait nous être donné et qui concernait la Cité Educative qui avait été demandée par madame Parnetzki.

On était censé avoir ce document dans la soirée et, 15 jours plus tard, avec, malgré tout, deux relances de ma part par mail et une relance par...

Madame MARGONELLI :

Je vais me permettre de répondre, Karim.

Ce n'était pas une commission, c'était une réunion. Le document, tu vas l'avoir, je t'ai envoyé un mail aujourd'hui. Je n'ai pas eu le temps de le faire. Je l'ai expliqué à Madame Parnetzki.

Donc, ce document, tu vas l'avoir.

Je n'ai pas donné de date butoir. J'ai d'autres fonctions. Il y a beaucoup de travail en fin d'année, mais le document, tu vas l'avoir.

Je le dis devant tout le monde, tu vas l'avoir, et tu vas l'avoir avant dimanche. Je le dis devant tout le monde, je m'y engage.

Monsieur BACHIRI :

Merci, Catherine, de ton arrangement, mais ce que je ne comprends pas, c'est que c'est juste un document que tu as projeté et que tu pouvais nous l'envoyer. Parce que...

Madame MARGONELLI :

Oui, je sais, mais je n'ai pas eu le temps de le faire, tout simplement.

Mais tu vas l'avoir. Il n'y a pas de souci.

Monsieur BACHIRI :

Merci beaucoup, c'est gentil. Merci.

Monsieur le Président :

Effectivement, on m'a dit, juste avant, qu'il y avait un micro qui crépitait qu'on n'a pas pu utiliser, donc on doit se passer le micro et, en plus, il y a un problème. Il ne faut pas se tenir trop près ni trop loin.

Merci.

Donc, le point 3 sur le...

Madame POULAIN :

S'il vous plaît ?

Monsieur le Président :

Oui, madame Poulain.

Madame POULAIN :

J'avais juste une question.

Page 10 du PV, vous avez redonné les fonctions des adjoints et délégués.

Est-ce que vous pouvez détailler en quoi consistent les missions de madame Harbonnier, déléguée à la Coordination et à la Planification ?

Monsieur le Président :

Je vous ferai une réponse écrite, une fiche de poste, comme vous les appréciez. Je vous ferai une réponse écrite là-dessus et je la communiquerai au conseil municipal.

Madame POULAIN :

D'accord.

Est-ce que vous êtes informé, monsieur Desmons, que madame Harbonnier va déménager ?

Monsieur le Président :

Écoutez, elle n'est pas là, mais je crois que vous dépassez les bornes, vous évoquez une situation personnelle d'une élue en son absence.

Madame POULAIN :

Non. On peut déménager à proximité de la ville dans laquelle on s'est engagé en tant qu' élu.

Je pense que là, on parle d'un déménagement sur la côte.

Comment madame Harbonnier va-t-elle pouvoir réaliser ses missions ?

Est-ce que ce n'était pas de la malhonnêteté, que ce soit de votre part ou de la sienne, je ne sais pas, c'est vous qui allez me le dire...

Monsieur le Président :

Je ne vous permets pas de dire ça, Madame Poulain.

Madame POULAIN :

... de prendre une indemnité de fonction sachant qu'on ne pourra pas exercer ses fonctions ?

En quoi ça va servir aux Waziérois et en quoi ça va pouvoir améliorer le quotidien des Waziérois ?

Monsieur le Président :

Je peux vous dire qu'elle travaille.

Si elle s'en va, effectivement, et si elle n'a pas le temps d'assurer, on verra à ce moment-là. Un délégué, c'est une mission qui peut être temporaire, mais je trouve tout à fait déplacé ce que vous venez dire. Franchement, c'est vraiment très déplacé.

Madame POULAIN :

Ça montre juste comment vous avez composé votre équipe.

Monsieur le Président :

Pas du tout. Pas du tout, franchement.

Et composer avec des gens qui ont envie de travailler, qui ne sont pas là à regarder la petite faute d'orthographe ou la date qui n'est pas correcte sur un courrier.

Madame POULAIN :

Ne vous inquiétez pas, je regarde tout.

Monsieur le Président :

C'est ça.

Alors, on peut attaquer ce règlement intérieur ou est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Donc, hormis ces remarques, le PV est adopté.

3. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Président :

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les propositions de modification du règlement intérieur (articles 28 et 30).

Nous avons donc la modification du règlement intérieur.

J'ai eu des échanges avec le groupe « Agir pour Waziers » en la personne de Monsieur Michon, avec le groupe « Engagés pour Waziers » en la personne de Madame Cordier et madame Poulain. Et donc il y a deux modifications qui vous sont proposées dans ce règlement intérieur.

Pour ne pas vous imposer de relire la totalité, il y a une petite note qui a été fournie pour expliquer.

Vous avez l'article 28 qui précise la mise à disposition de locaux et qui permet d'être un peu plus flexible.

Donc vous aurez un document qui a été préparé pour chacun des groupes, qui reprend, à part les horaires du bureau de l'opposition de deux créneaux de deux fois deux heures dans la semaine.

Et puis, on a rajouté, aussi, avec une clé pour le deuxième groupe qui n'en a pas encore, la demande qui avait été refusée, à l'époque, pour le groupe « Agir pour Waziers » l'été dernier, et à laquelle je trouvais qu'il fallait répondre favorablement. Mais, à l'époque, il y a des personnes qui s'y opposaient. J'ai tenu à ce que ce soit possible que chaque groupe puisse avoir une salle, une fois par mois, pour se réunir en plus grand nombre. Et donc, j'ai rajouté ce point-là à l'article 28. Donc, ça permettra aux oppositions d'avoir un bureau deux fois deux heures pour se réunir à six-huit régulièrement, recevoir des habitants, éventuellement.

Et puis, la salle pour de plus grandes réceptions, salle polyvalente ou salle de réunion.

La priorité étant, bien sûr, réservée aux événements municipaux autres et aux associations.

Nous avons ensuite l'article 30 qui précise un point qui était un peu flou sur la remise de dates pour les vidéos, qui permet d'expliquer que, par exemple, la dernière fois, la remise de textes était prévue pour le 11 juin.

La distribution sera faite le 3 juillet, samedi prochain.

La vidéo doit être fournie pour cette date-là, pour être mise en ligne dans les trois jours qui suivent. Les vidéos seront mises en ligne dans la foulée, à quelques minutes d'intervalle ou sur le même message, selon les possibilités techniques.

Voilà pour les modifications du règlement intérieur. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Pas de remarque ?

Madame Poulain, allez-y.

Madame POULAIN :

Si, évidemment.

Premièrement, je voudrais revenir sur la notion de dialogue parce qu'on a dû insister très lourdement pour pouvoir vous rencontrer.

Donc, effectivement, vous nous avez bien reçues, madame Cordier et moi, le 11 juin.

Je pense qu'on n'a pas la même définition du mot dialogue. Dialogue, c'est une discussion entre personnes en vue d'aboutir à un accord. Là, vous nous avez écoutées et vous avez pris beaucoup de notes. Et puis, vous nous avez fait un petit mail en nous indiquant, effectivement, la position que vous aviez prise sur la composition des groupes, des commissions, notamment. Et puis vous nous indiquez que, s'il y avait des modifications sur le règlement intérieur, que, pour le mardi, on aurait une version préalable sur laquelle on aurait pu faire des remarques, qu'on n'a jamais reçues. Donc, de ce fait, je suis désolée que vous souhaitiez vous arrêter sur deux articles. Mais moi, j'ai des remarques à faire sur d'autres articles du règlement intérieur sur lesquels je souhaiterais intervenir. Je suis désolée, ça va être long. Je ne savais pas qu'on était chronométré. Est-ce que vous me le permettez ?

Monsieur le Président :

Allez-y. On est là pour ça.

Madame POULAIN :

Sur le fonctionnement des commissions municipales, sur l'article 7.

Une première demande, c'est de supprimer la représentativité au plus fort reste.

Pourquoi ? Parce qu'elle ne garantit pas la représentativité des différents groupes composant le conseil municipal.

Nous, ce que nous souhaitons, c'est que les commissions soient constituées sur la base d'une représentation proportionnelle dans sa taille et dans sa répartition des sièges.

Je prends appui sur l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : "Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée Communale."

Par ailleurs, le Conseil d'État a aussi validé ce principe, dans un arrêt du 20 novembre 2013, commune de Savigny-sur-Orge, où le conseil municipal a eu l'obligation de procéder à un remplacement parce que la composition de la commission n'assurait plus le respect de ce principe de représentation proportionnelle.

Donc, ce qu'on vous demande, c'est de bien vouloir procéder à cette modification, sauf, bien évidemment, pour la commission d'Appel d'Offres, à laquelle le Code Général des Collectivités Territoriales impose la représentativité au plus fort reste.

Monsieur le Président :

Alors, pourquoi, l'été dernier, quand on a travaillé sur le règlement intérieur, ce n'était pas une proposition que vous aviez à l'époque ?

Je me souviens même, on a eu des réunions où on a dit : "Sept, c'est bien, ça permettra à l'opposition de n'avoir qu'une seule personne." C'est vous qui disiez ça, Monsieur Bachiri.

Madame POULAIN :

Alors, premièrement, je n'étais pas conviée à ces discussions et je pense qu'on était nombreux, parce que vous aviez souvent pris vos décisions en catimini.

Monsieur le Président :

En bureau municipal.

Madame POULAIN :

Ou en tout petit groupe.

J'aurais dû vous faire cette remarque. Je vous la fais maintenant.

Monsieur le Président :

Et alors, une représentation au plus fort reste, c'est tout à fait proportionnel sur un groupe de neuf élus, cinq, deux et deux, on est très proches de la représentation proportionnelle.

Madame POULAIN :

Mais on n'y est pas.

Monsieur le Président :

Si.

Madame POULAIN :

Non.

Monsieur le Président :

À ce moment-là, si on veut être très précisément proportionnel, il faut faire 29 avec d'un côté 15, d'un côté huit, d'un côté six. Parce que...

Madame POULAIN :

Non, il faut faire 11.

Onze en six, trois, deux.

Monsieur le Président :

Oui, ça fait six, trois, deux. Mais voilà, mais le jour où il y aura un petit changement...

Madame POULAIN :

Qu'est-ce qui vous empêche de valider des commissions à 11 personnes, en six, trois, deux ? Vous gardez votre majorité et nous, on garde la représentativité.

Monsieur le Président :

La même raison que cet été, c'est que je ne pense pas que des commissions trop importantes en nombre d'élus...

Madame POULAIN :

Pour vous, peut-être, parce que vous n'arriverez peut-être pas à assumer toutes les commissions, je ne sais pas.

Mais, en tout cas, nous, on maîtrise tous les sujets et on est sur tous les sujets. On travaille les sujets, donc je ne vois pas en quoi ça pourrait poser problème.

Monsieur le Président :

J'admire, en tout cas, le changement de position de votre groupe par rapport à ça, contrairement à l'été dernier, mais je ne changerai pas là-dessus.

Madame POULAIN :

L'été dernier, il y avait un groupe ? Je ne sais pas, je vous pose la question.

Monsieur le Président :

Vous avez d'autres remarques ?

Madame POULAIN :

Oui, bien sûr.

Je déduis que la réponse est non ?

Sur l'article 18, paragraphe 3 :

On cite les dispositions prévues à l'article 21, je pense que c'est relatif à la police de l'assemblée. L'article 21 renvoie aux amendements et au contre-projet.

Donc, je pense qu'il faut peut-être mieux faire référence à l'article 20, qui est relatif à la suspension de séance.

Monsieur le Président :

Quelle est votre question ?

Madame POULAIN :

Ce n'est pas une question, c'est qu'il faut modifier la référence. Vous avez l'article 18. On vous dit : "La parole peut lui être retirée par le maire, qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 21."

Or, l'article 21 renvoie aux amendements. L'article 20 renvoie plutôt aux suspensions de séances. Donc, je pense qu'il y a une erreur.

Monsieur le Président :

On va le corriger, effectivement.

Madame POULAIN :

Merci.

Sur l'article 28, sur la mise à disposition des locaux aux conseillers municipaux.

Je réaffirme, encore une fois, que nous appartenons à la majorité municipale, qu'à ce titre, on devrait normalement pouvoir disposer d'un local au même titre que vous.

On a bien compris que ce n'était pas possible, donc on va se plier aux règles.

Sauf que moi, ce que je vois, c'est que dans ce règlement intérieur, il y a effectivement beaucoup d'articles de référence au CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales.

Je me suis posée une question : avez-vous fait une sélection des articles pour ne conserver que ceux qui vous arrangent ?

Monsieur le Président :

Ce règlement intérieur a été repris la dernière fois en 2014, avant ce mandat-là, mais je pense qu'il avait déjà fait son temps avant, et ce sont des recommandations de

l'Association des maires de France et de l'Association des maires du Nord aussi, peut-être, pour des spécificités.

Non, il n'y a rien de particulier. Il n'y a aucune intention derrière. Encore une fois, on l'a travaillé ensemble l'été dernier. Donc, je ne comprends pas toutes ces remarques.

Et ce règlement intérieur, en plus, vous me l'aviez réclamé il y a deux mois. Donc, vous auriez déjà pu me faire ces retours-là quand on s'est vu le 11 juin.

Vous n'avez pas parlé de ça, alors que vous m'aviez demandé le règlement et que je vous l'avais envoyé au moins trois semaines avant.

Madame POULAIN :

Soit.

Monsieur le Président :

Allez-y, continuez.

Madame POULAIN :

J'aimerais donc que soit ajouté à ce règlement intérieur l'article D2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Je cite :

"La répartition du temps d'occupation du local administratif mis à la disposition des conseillers minoritaires entre leurs différents groupes est fixée d'un commun accord.

En l'absence d'accord, le maire procède à cette répartition en fonction de l'importance des groupes."

Donc, je vous pose la question, quelle est la proportionnelle pour six personnes et quelle est la proportionnelle pour 8 personnes ?

Madame CHARLET :

Par contre, je m'aperçois que vous n'avez pas besoin de règlement intérieur quand vous venez chercher une clé et puis prendre le local sans problème.

Madame POULAIN :

J'avais un mail écrit de monsieur Desmons.

Madame CHARLET :

Mais c'est du jour au lendemain. Juste une petite précision.

Madame POULAIN :

Non, ce n'est pas du jour au lendemain.

On a fait une demande de local. Monsieur Desmons nous a renvoyé un mail nous disant qu'il nous autorisait à ce qu'on puisse envoyer par mail une demande de réservation de salle auprès du secrétariat général jusqu'à ce que soit présentée la modification au règlement intérieur. C'est ce que nous faisons maintenant.

Monsieur le Président :

Votre demande, je ne la comprends pas bien, parce que c'est déjà écrit dans l'article 28, la répartition du temps d'occupation du local administratif.

Madame POULAIN :

Je vais préciser. Deux fois deux heures pour les deux groupes, ça ne nous convient pas. On a besoin de deux fois trois heures.

Monsieur le Président :

De toutes façons, on a quatre mois après la création du groupe pour se mettre d'accord là-dessus. C'est aussi pour ça qu'on va pouvoir travailler sur le document à côté.

Madame POULAIN :

Normalement, on se met d'accord en amont, et on propose ensuite la modification en conseil municipal, quand on est dans le dialogue et pas quand on impose les choses.

Une deuxième question. Vous ajoutez la mention suivante : que ces créneaux se feront uniquement en semaine, afin que les élus puissent accéder librement aux bâtiments administratifs de l'Hôtel de Ville, et qu'aucune clé permettant l'accès aux bâtiments ne sera mise à disposition. Ce qu'on peut bien comprendre.

Par contre, nous, quand on s'était rencontré, on vous avait fait part de notre souhait de pouvoir se réunir le samedi matin.

Doit-on comprendre clairement que la réponse est non ? Puisque vous ne nous avez pas répondu.

Monsieur le Président :

Pour l'instant, la réponse est non.

Le samedi matin, ça pose des soucis d'organisation par rapport aux clés.

Il est envisagé, un jour, d'avoir des badges ou des choses comme ça, qui permettraient d'accéder à des pièces à des moments donnés. À ce moment-là, on verra si on peut changer.

Mais effectivement, c'est bien précisé. L'idée, c'est qu'en ce moment, en tout cas, le ménage est fait jusqu'à 20 heures, le soir jusqu'à 20 heures, en semaine ou la journée, bien sûr, comme le groupe « Agir pour Waziers », il n'y a pas de souci. On se met d'accord sur les horaires. Par contre, pour le week-end, non.

Sauf, dans ce cas-là, prendre la possibilité d'avoir une salle une fois par mois, plus grande. Et là, vous n'aurez pas de soucis.

Madame POULAIN :

Je vous rappelle que la mise à disposition d'un local n'est pas obligatoirement la mise à disposition des clés de l'Hôtel de Ville, et donc qu'il vous est tout à fait possible de nous accorder un local ou une salle sur un autre bâtiment de la Ville auquel on pourrait accéder. Sinon, c'est aussi nous empêcher de travailler. Je vous rappelle qu'il y a aussi des actifs dans votre équipe, dans la nôtre, dans toutes les équipes.

Le créneau du samedi matin est plus simple pour nous, en fonction de nos emplois du temps respectifs. Sinon, on le prendra comme un barrage.

Monsieur le Président :

On peut regarder. Franchement, il y a beaucoup de bâtiments dans la Ville, il n'y en a pas tant que ça qui se prêtent bien à avoir un bureau occupable à un moment donné, avec une clé autonome, mais je suis prêt à regarder les propositions dans les semaines qui viennent.

Madame POULAIN :

Je vais poursuivre sur l'article 29.

Pourquoi prendre comme référence l'article L2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, puisqu'il ne s'applique qu'aux conseils municipaux des communes de plus de 100 000 habitants ?

Monsieur le Président :

On va corriger ce point juridique. On va regarder pourquoi ce n'est pas le bon numéro d'article.

Madame POULAIN :

Je pense qu'il n'y a pas d'article qui corresponde à cette situation-là.

On ne voit pas d'inconvénient du tout à adapter. Il faudra juste enlever la mention de l'article en référence.

Par contre, on souhaiterait que la notion politique des choses soit enlevée, tout comme la notion d'opposition, et qu'on se contente de nous nommer en tant que groupe.

Sur l'article 30. Non, je n'ai pas fini.

Monsieur le Président :

C'est de l'humour ?

Madame POULAIN :

Non, ce n'est pas de l'humour, c'est une vraie demande. Si ça vous fait rire, tant mieux.

Sur l'article 30, je pensais que le « Waziérois » avait été renommé, qu'il s'appelait « Waz'infos ». Je ne sais pas, encore un problème de relecture, sans doute.

Sur l'article 33, je voulais savoir s'il y a une modification qui était possible. L'article 33 prévoit que le règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du maire, ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale.

Je vous demande à quel article vous faites référence pour décider du tiers. Parce qu'on souhaiterait proposer que ça puisse être fait à l'initiative d'un conseiller municipal, qu'une modification puisse être proposée par un conseiller municipal.

Monsieur le Président :

C'est pareil, on est sur des recommandations générales. Si à chaque conseil municipal, un conseiller municipal veut faire une demande de changement de règlement, ça peut revenir à chaque séance.

Madame POULAIN :

Mais attention, dans la forme, on vous l'envoie au préalable, vous l'étudiez, vous discutez avec le conseiller.

On parle de dialogue.

Monsieur le Président :

Non, l'idée du tiers est très bien.

Madame POULAIN :

Oui, elle vous arrange bien.

Monsieur le Président :

À un moment donné, il y a des règles, aussi.

Madame POULAIN :

Mais il n'y a pas de règle légale, pour le coup. C'est vraiment vous qui vous y opposez. Et sur l'article 34, peut-être faire mention sur la date. Le présent règlement est bien applicable au conseil municipal élu le 4 juillet 2020, mais dans sa modification au 24 juin 2021. Merci.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le règlement intérieur ?

Monsieur Michon, allez-y.

Monsieur MICHON :

Oui monsieur le Maire.

Ce ne sont pas des remarques sur le règlement intérieur, mais simplement pour dire que je souris dans mes moustaches, puisque j'en ai, et j'aurais aimé que le groupe de Monsieur Bachiri, parce que je ne sais plus comment l'appeler, ce groupe...

Madame POULAIN :

Engagés pour Waziers.

Monsieur MICHON :

Ce groupe, qui est à la fois dans la majorité et à la fois dans l'opposition, qu'il ait la même notion de la démocratie dès qu'il a été élu dans la majorité au début du mandat, puisqu'on nous donne une grande leçon de démocratie ce soir, mais une fois élus, au départ, la démocratie avait été oubliée de leur côté.

Je tiens à le souligner.

Ça me fait sourire tout doucement, cette façon de procéder qui, vraiment, démontre qu'on ne sait plus vraiment où on en est avec tout ça.

Voilà, c'est tout, je voulais faire cette remarque.

Quant à nous, on votera le règlement tel qu'il est. Je confirme également que ce règlement a été fait sur recommandation de l'Association des maires de France et de l'Association des maires du Nord, et que dans ce domaine, on n'a pas improvisé, on n'a pas choisi les articles pour embêter les autres.

Madame POULAIN :

Juste pour conclure, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que les recommandations sont généralement très bien travaillées par des gens qui ont la maîtrise

du sujet, ce qui n'empêche pas pour autant qu'on puisse apporter des modifications ou des compléments d'information.

Monsieur le Président :

Allez-y.

Monsieur MICHON :

Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais que les représentants de l'autre groupe soient aussi un peu disciplinés, qu'on ne réponde pas directement et qu'on passe, comme le prévoit le règlement intérieur, par le Maire.

Monsieur le Président :

Madame Poulain, une dernière remarque avant de passer au vote ?

Madame POULAIN :

Non, juste que je prends note et que je vais me discipliner.

Monsieur le Président :

Très bien.

Effectivement, il y a deux, trois mini-modifications, comme le journal municipal, l'article 21, etc., qui vont être renommées. Sur le reste, on reste sur la proposition qui vous a été mise à l'ordre du jour la semaine dernière.

On va passer au vote.

Qui est contre ce règlement intérieur ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité, malgré tout ce qui a été dit.

On continue l'ordre du jour.

4. Désignation et composition des commissions municipales

Monsieur le Président :

Il vous avait été remis dans votre dossier un petit tableau avec les six commissions facultatives, les commissions de travail qui sont proposées par le conseil municipal, on vient de l'expliquer, avec neuf élus, avec la méthode du plus fort reste, ça donne cinq élus de la majorité et deux élus pour chaque groupe d'opposition, tel que c'est indiqué dans le document, Finances et Commerces, avec en plus les premières dates de réunion d'installation.

Vous ne recevrez pas d'ordre du jour ou d'invitation officielle. Ce document fait office d'ordre du jour, et de convocation surtout. Et ça sera l'idée, aussi, de vous mettre d'accord sur la façon de travailler dans chaque commission et, évidemment, de désigner le Président de chacune de ces commissions.

Nous avons :

- Finances et Commerces,
- Travaux Développement Durable et Sécurité,
- Grand Projet d'Urbanisme,
- Animation, Culture, Ecoles et Jeunesse,
- Solidarité et Aînés,
- Sports et Associations.

Neuf élus dans chaque, comme ça vient d'être rappelé.

J'ai reçu aujourd'hui la désignation des élus du groupe « Agir pour Waziers ».

Je vais vous donner les propositions de la majorité.

Au niveau Finances et Commerces, nous avons Jocelyne Charlet, Fabrice Delporte, Geneviève Frasca, Rémy Moreaux, Marie-José Caron, pour le groupe « Via Waziers ».

Nous avons ensuite, pour le groupe « Agir pour Waziers », Monsieur Roger Mascarte, Monsieur Jacques Michon.

Pour le groupe « Ensemble pour agir », vous nous proposez... Madame Poulain, allez-y.

Madame POULAIN :

Sébastien Cinquemani et moi-même.

Monsieur le Président :

OK.

On va nommer les groupes, et après, on passera au vote directement.

Sur les Travaux Développement Durable et Sécurité, nous avons Rémy Moreaux, Marie-José Caron, David Gambier, Guy Disassini, Kémici Himeur, Roger Mascarte et Claudine Parnetzki.

Allez-y, Madame Poulain.

Madame POULAIN :

Et pour nous, Mohamed Zaïr, Karim Bachiri.

Monsieur le Président :

Mohamed Zaïr et Karim Bachiri.

Sur les Grands Projets d'Urbanisme, nous avons, pour la majorité, Sébastien Ferenz, Marie-José Caron, Jocelyne Charlet, Geneviève Frasca, David Gambier.

Pour le groupe « Agir pour Waziers », Jacques Michon, Claudine Parnetzki.

« Pour les Engagés », allez-y.

Madame POULAIN :

Mohamed Zaïr, Karim Bachiri.

Monsieur le président :

Mohamed Zaïr, Karim Bachiri.

Nous avons ensuite la commission Animation, Culture, Ecoles et Jeunesse, avec Frédéric, Dogimont, Catherine Margonelli, Marie-José Caron, Kémici Himeur et Mireille Dehen.
Pour la majorité, pour le groupe « Agir pour Waziers », nous avons Richard Verez et Claudine Parnetzki.
« Pour les Engagés » ?

Madame POULAIN :
Maggy Kerrar et moi-même.

Monsieur le Président :
Maggy Kerrar et ?

Madame POULAIN :
Et moi.

Monsieur le Président :
Ophélie Poulain.

Solidarité et Aînés, nous avons Geneviève Frasca, Mireille Dehen, Jocelyne Charlet, David Gambier, Catherine Margonelli.
Puis, pour « Agir pour Waziers », Betty Desort et Françoise Mazure.
Pour « les Engagés » ?

Madame POULAIN :
Hamed Idlhaj et Maggy Kerrar.

Monsieur le Président :
Hamed Idlhaj et Maggy Kerrar.

Sports et Associations, nous avons Sébastien Ferez, David Gambier, Fabrice Delporte, Jocelyne Charlet et Lucy Tabet, pour le groupe « Via Waziers ».
Nous avons ensuite, pour « Agir pour Waziers », Françoise Mazure et Richard Verez.
Pour « les Engagés », allez-y.

Madame POULAIN :
Laurence Cordier, Kelly Dini.

Monsieur le Président :
Laurence Cordier, Kelly Dini.

OK.

Je vous propose qu'on vote globalement ces commissions, puisque de toutes façons, elles sont réparties avec les règles qu'on vient d'expliquer.
Est-ce qu'il y a des remarques, avant de passer au vote ? Non.
Alors, qui est contre ?

Monsieur Bachiri, allez-y.

Monsieur BACHIRI :

Juste une remarque dans ces commissions-là.

On a vu un peu deux choses.

Est-ce que, oui ou non, on peut s'autoriser, dans ce qu'on se dit ce soir et dans le règlement, que quand une personne, est absente de façon exceptionnelle ou imprévue, elle puisse être remplacée ?

Monsieur le Président :

Non. Je vais être très clair là-dessus.

Effectivement, c'est une des raisons pour lesquelles moi, je souhaite qu'il y ait deux élus de chaque groupe, parce que ça permet vraiment à ces deux élus-là de suivre le dossier d'un bout à l'autre et d'être un peu la continuité, aussi, du travail qui est fait dans la commission.

Parce que j'ai de très bons exemples de réunions où j'ai vu aussi des personnes, et vous, Monsieur Bachiri, vous inviter à une réunion interne, bien sûr, dire quelque chose, faire plier une audience dans le sens qui vous va bien, et puis, après, ne pas assumer derrière sur le conseil municipal qui suit.

Je ne veux pas permettre ce genre de chose.

Il y a deux élus, dans chaque groupe, qui sont désignés. Ils travaillent là-dessus. Ils sont garants du travail. Ils sont garants auprès de leurs équipiers.

S'il y a vraiment une fois où les deux élus ne peuvent pas venir et que ça pose vraiment souci, les sujets sont importants, là, le Président de la commission peut essayer de recaler une autre date. Mais non, il n'y aura pas de remplacement.

On passe au vote.

Qui est contre la constitution de ces six commissions avec la composition qu'on vient d'indiquer ? Personne.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK, c'est adopté, ces six commissions municipales, à l'unanimité.

5. Désignation des délégués siégeant à la Commission d'Appel d'Offres

6. Désignation des délégués siégeant au jury de concours pour une commune de plus de 3 500 habitants

Monsieur le Président :

Nous avons ensuite les délégués siégeant à la commission d'Appel d'Offres.

Techniquement, on pouvait garder la même chose. Comme on a cinq membres titulaires, sur la règle du plus fort reste, qui est là aussi utilisée, ça donne du coup 3-1-1. On avait une constitution qui s'y prêtait bien. J'ai demandé aux groupes « Agir pour Waziers » et « Engagés pour Waziers » s'ils souhaitaient des changements. « Agir pour Waziers » m'a dit que non, il n'y a pas de changement par rapport à la Constitution.

Est-ce que dans votre groupe, il y a un changement ?

Allez-y, Madame Poulain ?

Madame POULAIN :

Pour la personne titulaire, ce sera Mohamed Zaïr, et la suppléante, ce sera moi.

Monsieur le Président :

Ce sera Ophélie Poulain plutôt que Kelly Dini, c'est ça ?

Il faut que, techniquement, on passe par un vote.

Normalement, c'est un vote à bulletin secret, sauf si tout le monde est d'accord pour qu'on le fasse à main levée.

Est-ce qu'il y a des oppositions à ce qu'on le fasse à main levée ? Non ?

Alors, peut-être qu'on fait d'une pierre deux coups. Il y a les Jurys de Concours qui, traditionnellement, sont constitués des mêmes choses, est-ce qu'on peut les voter ensemble, avec la même constitution ?

Il y en a, en général, beaucoup moins que des commissions d'Appel d'Offres sur un mandat.

Je vous propose qu'on passe au vote sur ces deux commissions à main levée, avec la désignation.

Je vais peut-être quand même, pour le bon suivi, redire qui sont les élus, pour que ce soit acté correctement.

Pour le groupe « Engagés pour Waziers », nous avons Mohamed Zaïr et Ophélie Poulain, en suppléante. Au niveau du groupe « Agir pour Waziers », nous avons Monsieur Roger Mascarte en titulaire et Madame Claudine Parnetzki en suppléante.

Au niveau de la majorité municipale, nous avons Aurore Harbonnier, Geneviève Frasca, Jocelyne Charlet en titulaires, et Sébastien Ferenz, Kémici Himeur et Marie-José Caron en suppléants.

Qui est contre cette liste ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité, pour le point 5 et le point 6.

Pardon, excusez-moi.

D'accord. Je croyais que vous leviez la main un peu rapidement.

Vous vous abtenez sur la composition des commissions municipales, ce sera corrigé sur le vote, et vous vous abtenez sur la commission d'Appel d'Offres et Jurys de Concours.

D'accord.

C'est adopté à la majorité, à l'unanimité, moins une personne.

7. Désignation des délégués au Marché d'Approvisionnement

Monsieur le Président :

Au niveau du groupe « Via Waziers », nous avons Fabrice Delporte, Kémici Himeur, Marie-José Caron.

Au niveau du groupe « Agir pour Waziers », nous avons déjà Jacques Michon qui souhaite rester.

Au niveau du groupe « Engagés pour Waziers » ?

Madame POULAIN :

Ce sera toujours Sébastien Cinquemani.

Monsieur le Président :

Ça sera toujours Sébastien Cinquemani.

À la limite, on n'a pas besoin de passer au vote, puisque la constitution reste identique à précédemment.

8. Désignation des délégués siégeant au SICAIE

Monsieur le Président :

Nous avons ici souhaité faire un changement.

Il n'y a pas besoin de voter à bulletin secret.

Nous souhaitons, en majorité municipale, proposer Jocelyne Charlet, qui y était déjà, Madame Lucy Tabet en titulaire, et en suppléant, Monsieur Frédéric Dogimont et Madame Mireille Dehen.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça ?

On peut passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Six abstentions, avec le pouvoir. 8 abstentions.

Qui est pour ? Le reste.

9. Désignation des délégués à la commission accessibilité handicap

Monsieur le Président :

C'est pareil. Il faut éventuellement passer par l'isoloir, si quelqu'un le souhaite.

Nous passons ici à neuf élus.

Nous avons, côté « Via Waziers », Lucy Tabet, Kémici Himeur, Frédéric Dogimont, Jocelyne Charlet, Sébastien Ferenz.

Au niveau du groupe « Agir pour Waziers », nous avons Monsieur Richard Verez et Monsieur Roger Mascarte, comme précédemment, si je ne dis pas de bêtises. Oui, c'est ça

Au niveau du groupe « Engagés pour Waziers », quels sont vos deux titulaires ?

Madame POULAIN :

Mohamed Zaïr, Sébastien Cinquemani

Monsieur le Président :

D'accord. Comme il y a une personne en moins par rapport à avant, il faut quand même passer au vote.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour le faire à main levée ? OK.

Qui est contre cette liste ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

Madame Poulain ?

Madame POULAIN :

Une remarque, s'il vous plaît. Une question, plutôt.

Avons-nous des garanties qu'elle va bien se réunir tous les ans et présenter son rapport annuel, cette commission ?

Monsieur le Président :

Vous avez raison de le signaler. On n'est pas très en avance là-dessus.

C'est une réunion assez lourde qui se met en place.

Ce n'est pas une commission comme les autres. Elle doit se tenir régulièrement. Il y a des élus municipaux, mais il y a aussi des représentants des associations. Il peut y avoir des gens extérieurs.

Bien sûr, on va y travailler. On va faire en sorte qu'elle puisse se réunir au rythme où elle doit se réunir.

Allez-y.

Madame POULAIN :

On n'a pas eu de bilan annuel, du coup ? Ça va être un peu court pour faire un bilan annuel et respecter le délai. Je ne sais pas comment vous voyez ça.

C'est une question, ce n'est pas un piège.

Monsieur le Président :

Effectivement, on me fait remarquer qu'on n'entend pas très bien quand vous parlez. Il faut peut-être rapprocher un petit peu le micro. J'avais compris la remarque sur le fait qu'il n'y ait pas de bilan annuel.

Madame POULAIN :

Je demandais juste si la commission, effectivement, allait bien se réunir, et s'il y allait avoir un bilan qui sera présenté, comme c'est normalement une obligation annuelle.

10. Désignation des délégués siégeant au Conseil d'Administration du Centre Social

Monsieur le Président :

Nous ne proposons que les élus de la majorité, Geneviève Frasca, Jocelyne Charlet, Frédéric Dogimont qui siégeaient déjà, y restent, et que Monsieur Kémici Himeur et Madame Catherine Margonelli complètent la liste des cinq élus au conseil d'administration du Centre Social.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Madame Poulain ?

Madame POULAIN :

Oui, une petite remarque.

J'ai relu le PV du 30 avril 2014, et je reprends vos propres propos, que vous aviez adressés, à l'époque, à monsieur Michon.

« Peut-être que l'on peut trouver une petite place pour l'opposition. En tout cas, c'est mon opinion ». On vous demande, aujourd'hui, de bien vouloir laisser une petite place aux deux

groupes qui vont faire partie de ce conseil municipal » et vous proposer une organisation en 5-1-1, en cohérence avec les autres commissions.

Monsieur le Président :

5-1-1, ça aurait fait 3-1.

Monsieur Michon, allez-y, je répondrai après.

Monsieur MICHON :

Je vais me permettre quand même de rappeler quelques principes.

Il est de notoriété publique, en dehors de quelques autres instances très particulières, que dans les collectivités locales et notamment les communes, les représentants de la mairie sont les représentants de la majorité, puisqu'ils représentent la majorité, ils représentent la direction municipale à l'intérieur de ces instances.

Je le rappelle, c'est d'ailleurs pour ça que, bien que quand vous étiez dans l'opposition, vous ne votiez pas là-dessus, nous, on vote, on respecte ce qui est la discipline républicaine là-dessus.

Monsieur le Président :

Madame Poulain, une intervention supplémentaire ?

Madame POULAIN :

Juste pour répondre très rapidement. C'était juste pour souligner l'incohérence des propos, puisqu'on nous reproche d'être incohérents nous-mêmes et que monsieur Desmons n'est pas cohérent avec son propre raisonnement.

Monsieur le président :

Monsieur Michon, allez-y.

Monsieur MICHON :

Je vais continuer à faire les petits rappels au règlement. On demande la parole avant d'intervenir. Là encore, vous nous donnez une leçon que vous n'avez pas tenue quand vous étiez dans la majorité au début du mandat. Il faut être conséquent avec soi-même. Les positionnements sont ceux-là.

J'aimerais savoir : vous êtes dans l'opposition ? Dans la majorité ? Vous n'êtes pas clairs. Quand il s'agit de réclamer quelque chose, vous êtes dans l'opposition, et pour d'autres choses, vous êtes dans la majorité. Moi, j'ai du mal à comprendre. Merci.

Madame POULAIN :

Premièrement, je voudrais préciser que j'avais demandé la parole et que Monsieur Desmons me l'avait accordée. Je me maintiens.

Sur le reste, il n'y a pas d'incohérence.

Je souligne juste, moi, je respecte aussi les principes qui sont ceux-là. De toutes façons, la décision sera prise, et les membres seront ceux qui seront repris par Monsieur Desmons là-dessus. Ça aurait été quand même bien qu'il applique ses propres propos.

Après, sur notre position, on est simplement un groupe qui fait partie du conseil municipal et on est quand même issus de la majorité. Qu'on le veuille ou non, nous avons été élus, les 23, sous la même étiquette. On défend le même programme, on n'a pas de problème avec ça. Nous sommes juste un groupe qui compose, nous faisons partie du conseil municipal, et nous nous appelons « Engagés pour Waziers ».

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur MICHON :

J'ai quand même beaucoup de mal, beaucoup de mal à vous suivre, puisque je vous ai entendu dire un certain nombre de choses depuis le début du mandat, et notamment les dernières réunions du conseil municipal, comme quoi vous n'étiez pas d'accord avec la majorité actuelle.

Vous n'étiez pas d'accord là-dessus, pas d'accord là-dessus, pas d'accord là-dessus, et vous défendez le même programme.

C'est très compliqué pour les gens de savoir un peu où vous êtes amarrés.

Je refais simplement un certain nombre de questions qu'on me pose. On ne peut pas avoir un pied dedans, un pied dehors, c'est très compliqué. Vous verrez que ça ne tiendra pas.

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri, après on passera au vote.

Monsieur BACHIRI :

On avait les deux pieds dedans. C'est parce que Monsieur Desmons nous a mis un pied dehors. Vous allez voir, Monsieur Michon, qu'à la suite du conseil municipal, vous allez... Vraiment, c'est notre micro qui pose problème ? On peut changer, ou pas ? On entend ou pas, là ? On entend ? D'accord. Je vais le rapprocher au maximum.

Vous verrez, dans l'ordre du jour du conseil municipal, vous allez comprendre qu'il y a des désaccords, et pour autant, nous avons été au travail. Nous avons œuvré pour être dans ce bureau municipal. Vous allez voir que les dysfonctionnements ou les désaccords étaient profonds, mais les questions qui arrivent vont vous faire comprendre pourquoi il y a eu des différends.

C'est pourquoi on en arrive aujourd'hui à ce problème de différence de traitement et de différence d'analyse avec l'équipe de Monsieur Desmons et la nôtre. Mais nous sommes dans la majorité. Le programme qui a été donné à la population waziéroises, très clairement, on l'a écrit à 90 %. Le porter, aujourd'hui, on n'a aucune difficulté. Mais vous allez voir, sur le reste du conseil municipal, nos interventions.

Par contre, on peut vraiment le changer ? Parce que j'ai vraiment le sentiment que même quand on se rapproche...

Monsieur le Président :

On peut faire un essai avec celui-ci, si vous voulez.

Est-ce que quelqu'un peut faire un échange de micro, ici ?

Sur le centre social, je voulais juste faire une petite remarque supplémentaire, puisqu'en 2014, la situation était aussi différente.

Effectivement, comme l'a rappelé Monsieur Michon, le centre social est un outil utilisé par la Caisse d'Allocations Familiales, par le Département, par la Ville, pour travailler.

C'est un endroit où on essaie d'avoir le moins de politique possible, entre guillemets, et c'est une de mes préoccupations. Sachant qu'on a quand même un peu la particularité, ici, d'avoir une élue qui est, à titre personnel, adhérente du groupe « Agir pour Waziers », Madame Parnetzki, pour la citer. Et je ne doute pas que Madame Kerrar, qui y était avant, pourra se faire élire au prochain renouvellement du conseil d'administration, au mois d'octobre.

Un conseil administration, c'est 18 personnes. Il y en a cinq désignées par la Ville, et les autres personnes peuvent aussi y rentrer de cette façon-là.

Madame PARNETZKI :

Est-ce que je peux prendre la parole ?

Monsieur le Président :

Allez-y, Madame Parnetzki.

Madame PARNETZKI :

Ça m'étonnerait que je sois encore élue, mais j'espère bien.

J'ai toujours mon petit mot à dire. Je fais avancer les choses.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote sur cette composition du conseil d'administration, qui est contre ?

Qui s'abstient ? 8 abstentions, avec les pouvoirs.

Qui est pour ? 21 personnes.

On va rester sur le centre social, puisque... Oui, Madame Poulain ?

Madame POULAIN :

Excusez-moi, je suis bavarde, ce soir.

J'avais une remarque. Là, on vient de désigner les représentants pour différentes commissions. Est-ce qu'on n'aurait pas oublié le CCAS ?

Monsieur le Président :

Personne ne m'a sollicité pour...

Qu'est-ce qu'il se passe ?

Monsieur, asseyez-vous, retournez à votre place.

Allez, on reprend, s'il vous plaît. Merci.

Sur le CCAS, effectivement, je n'ai pas été sollicité par qui que ce soit pour changer la composition. Actuellement, au niveau élus municipaux, nous avons Madame Betty Desort du groupe « Agir pour Waziers », nous avons Hamed Idlhaj du groupe « Engagés pour Waziers », Madame Charlet et Madame Frasca du groupe « Via Waziers », et moi qui le préside. Je n'ai pas été sollicité là-dessus. Évidemment, ça reste comme ça.

Si une personne souhaite changer, il faudra qu'elle se manifeste.

C'est un petit peu plus compliqué, parce qu'il faut à nouveau, au conseil d'administration du CCAS, faire des élections derrière, etc. Il faut le resolliciter derrière. Mais comme ça n'a pas été exprimé, pour l'instant, ça reste évidemment comme précédemment. Cela vous convient, Monsieur Idlhaj ? D'accord.

11. Finances : Subvention définitive allouée, au titre de l'année 2021, au Centre Social et Culturel Henri Martel de WAZIERS

Monsieur le Président :

Sur le point 11, sur la subvention pour le Centre Social, on ne l'avait pas validée pendant le budget. Je vous avais expliqué que nous avons, Madame Charlet et moi-même, passer beaucoup de temps au Centre Social avec son directeur, Monsieur Tibari, son vice-président, Monsieur Rezgui, pour analyser tous les comptes de 2019 et une petite partie de 2020.

Nous avons eu enfin une réunion le 1er juin, conseil d'administration, d'ailleurs, Madame Parnetzki y siégeait également, puis quelques membres du public qui sont aussi adhérents.

La présentation a été faite. Maintenant qu'on a eu tous ces éléments-là, il n'y a plus aucun souci, pour moi, pour débloquer la subvention.

La dernière fois, on avait revoté le fait de repartir de mois en mois jusqu'au mois de juin. Là, c'est de se mettre d'accord sur le montant total, qui est le même que l'année 2020, pour le Centre Social, c'est-à-dire 426 725 €, qui est la subvention principale.

Ce n'est pas le chantier d'insertion, qui lui, avait déjà été validé à 68 000 €.

Est-ce qu'il y a des remarques, avant de passer au vote ? Non.

Qui est contre cette subvention ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui est pour ? 28 pour cette subvention.

12. Finances : Subvention allouée, au titre de l'année 2021, à l'association Rêve d'Enfants

Monsieur le Président :

Ensuite, nous avons une autre association qui nous a sollicités, l'association Rêve d'Enfant, je précise que monsieur David Gambier, qui n'est pas là aujourd'hui, en est administrateur, il ne prend pas part au vote, mais de toute façon, il n'est pas là, qui nous a sollicités pour une subvention d'un montant de 5 000 euros.

L'an dernier, je crois que c'était environ 1 600 euros. Ils ont fourni à l'équipe municipale un dossier assez complet. D'ailleurs, l'équipe majoritaire avait eu il y a quelques mois, fin mars, le dossier.

Et puis le groupe « Agir pour Waziers » a pu consulter le dossier là-dessus.

En regardant un peu les choses, moi, je vous propose un montant de 4 267 euros, qui correspond à 1 % de la subvention du Centre Social, pour une boutique solidaire à Waziers, qui emploie des personnes sur des contrats aidés, qui rend service à des habitants d'un quartier.

Cela semble un montant plus que raisonnable. Je suis prêt à écouter, si vous avez des questions ou des remarques sur le sujet.

Monsieur Michon ?

Monsieur MICHON :

Oui, effectivement, on a pu consulter le dossier, qui est assez complet.

On a quand même remarqué deux petites choses, que sur le budget de 2020, 45 350 euros de subvention correspondent à la quasi-totalité aux aides de toutes sortes du Covid. C'est quand même un montant important, qu'on ne retrouvera pas dans le budget 2021.

Quand on examine les propositions de budget 2021, on est dans la même configuration où on a 55 084 euros de subvention qui sont actés, dont la grande majorité n'est pas acquise, c'est en cours de recherche, etc., avec certaines qui, à mon avis, n'aboutiront pas. Je pense à celle actée pour la CCCO et celle pour Douaisis Agglo, dont ce n'est pas la partie, et surtout 10 084 euros qui sont encore à trouver.

C'est ce qui est indiqué dans le dossier.

On aurait préféré qu'on y aille un peu plus progressivement. Mais on va laisser une porte ouverte. Dans le doute, nous allons tout simplement nous abstenir sur cette subvention.

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri ?

Monsieur BACHIRI :

Sur ce point-là, par exemple, il va y avoir un débat. Il va y avoir un débat en interne.

Qu'on puisse allouer une subvention à une boutique solidaire, et je reprendrai la remarque de Roger Mascarte qui avait fait la remarque en commission des Finances, qui disait :

"Si on donne une subvention à l'une, il faut aussi donner à l'autre."

On faisait référence aux deux boutiques solidaires de Waziers, qui sont le Centre Social et Rêve d'Enfant.

Rêve d'Enfant, c'est une association, née en 2019, que j'avais accompagnée à l'époque, j'avais aussi frappé à certaines portes pour qu'on puisse les aider.

On avait réussi à lever, pour cette association, 7 500 euros, sensiblement. Vous vous souvenez, Monsieur Desmons ?

Il y avait eu un gros débat chez nous. Il y a eu un gros débat. Je peux même vous dire que la quasi-majorité de l'équipe, à l'époque, n'était pas favorable à donner cette subvention.

Je vais reprendre, j'espère qu'elle n'aura pas oublié d'ici là, c'était madame Charlet qui avait géré ce dossier-là et qui avait reçu la Présidente de cette association pour entendre le besoin.

En réunion, nous étions ensemble, elle s'était opposé au fait que cette subvention puisse être donnée. On était plutôt une majorité à être d'accord à dire que par rapport à la demande de l'association, il ne fallait pas la donner, puisque la remarque qui avait été faite à l'époque par madame Charlet, c'était que ça servait plus à payer du fonctionnement, de la voiture, du salaire, et que ce n'était pas dirigé vers les personnes et les bénéficiaires.

Moi, je vais vous donner ma position là-dessus. Je n'étais pas opposé à donner une subvention. J'avais simplement demandé à ce qu'on dirige, par une convention avec Leclerc, l'achat de denrées et qu'on les remette à cette association pour être certains que ce soient bien des denrées qui vont servir à un public qui est dans le besoin.

Voilà pourquoi nous, aujourd'hui, on va s'abstenir. Parce que je ne suis pas certain qu'en donnant de l'argent à cette association, on lui rende service, peut-être pour l'association, mais qu'on rende service aux bénéficiaires qui viennent à cette association, je pense que ce serait plus sain que d'acheter et de leur remettre. Et pour être certain que finalement, notre argent soit bien balisé et qu'en ces temps difficiles, il aille bien vers le public qui est demandeur.

Et après, deuxième remarque aussi sur cette question-là, c'est une association qui travaille, et qui parle, comme ça, sur trois villes. Sin-le-Noble, Waziers et La Clochette, donc Douai.

Aujourd'hui, nous, on va donner 4 267 euros, si je comprends la délibération qui est en face de nous. Quel est le montant et quelle est la participation de Sin-le-Noble, aujourd'hui ?

Est-ce qu'on peut connaître aussi la participation de Douai là-dessus, si vous avez ces informations ?

Monsieur le Président :

Avec Sin-le-Noble, il n'y a pas de participation. Il y a clairement eu un litige à une époque donnée. C'est très délicat de rentrer dans les détails d'une association comme ça, en public. Je ne le ferai pas. Mais je peux vous dire que le nécessaire a été fait. J'ai eu des engagements, j'ai pu discuter avec la Présidente sur les problèmes qu'il y a eu il y a quelques années.

D'ailleurs, vos remarques suspicieuses sur le fait qu'il vaut mieux leur acheter des choses, parce qu'on ne sait pas comment ils vont les dépenser, je trouve ça très mal placé.

Sur la commune de Douai, il y a une demande de subvention de 5 000 euros.

Au niveau services, les trois communes sont à peu près équitables. Sur le nombre de familles servies, entre Douai, Waziers et Sin-le-Noble, on est à peu près sur la même répartition.

Si on raisonne en taille de ville, Douai est beaucoup plus grand que Waziers. Si on raisonne en nombre de familles aidées, c'est assez similaire.

Et après, pour compléter ce que disait monsieur Michon, dans leur prévisionnel, ils ont aussi une subvention du FDVA. Je ne connais pas l'origine. En tout cas, Sin-le-Noble ne donne rien pour l'instant. Douai, normalement, il y a quelque chose qui est prévu.

Sur Leclerc, je ne suis pas sûr que pour eux ce soit très intéressant, qu'on leur commande des choses à Leclerc pour qu'ils achètent, parce qu'ils ont des réseaux de boutiques solidaires qui sont à des prix bien plus intéressants pour eux.

Nous, payer des denrées à plein tarif chez Leclerc, ça ne serait pas forcément intéressant.

Monsieur BACHIRI :

Pour répondre, il n'y a pas de suspicions dans mon propos.

C'était juste par rapport à la remarque qui avait été faite par madame Charlet à l'époque sur le fait qu'on a des dépenses qui allaient vers de l'achat de véhicules ou du salaire. La seule remarque que je fais là-dessus, c'est simplement de dire : redirigeons simplement par l'achat de denrées pour avoir la certitude que l'argent public que nous avons donné va bien vers un public qui en a besoin. Mais il n'y a pas de suspicion dans mon propos. Je ne mets pas en doute l'association.

Je dis simplement que si on doit accompagner, on doit aider, balisons les choses de façon à être certains que l'argent que nous donnons soit utile au public dédié.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame POULAIN :

Je rebondis juste sur, effectivement, le conventionnement avec les magasins qui est très important pour les boutiques solidaires.

J'avais à l'époque répondu à l'appel de David Gambier d'aller visiter l'épicerie solidaire. J'ai eu l'occasion d'avoir toutes ces explications.

Une des problématiques, c'est justement le conventionnement avec les grandes enseignes alimentaires, et notamment une problématique, c'était par exemple qu'il ne lui était pas possible de conventionner avec Leclerc directement, puisque Leclerc est déjà conventionné avec notre CCAS. C'est pour moi une problématique que je voudrais mettre en avant. On a quand même trois lieux centraux de solidarité, que sont la boutique solidaire Rêve d'enfant, et via le CCAS, et on avait, dans nos engagements, dit qu'on voulait favoriser une cohésion plus forte entre les acteurs pour travailler à une homogénéisation sur le territoire.

J'avais d'ailleurs, à ce propos, donné à monsieur Gambier, juste avant malheureusement le conseil municipal du 24 avril, une proposition d'étude qualitative sur les structures sociales et/ou solidaires de la ville, qui était inspirée très largement d'une étude qui avait été menée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur les épiceries solidaires. Je voulais savoir si ce projet allait pouvoir être étudié et si vous avez envisagé d'y donner suite.

Monsieur le Président :

Monsieur Gambier m'a parlé de cette chose. Il n'y a pas de souci, on pourra regarder. Effectivement, c'est un engagement de programme, de campagne, de faire travailler les acteurs sociaux de la ville, le CCAS, le Centre Social, la boutique solidaire et d'autres. C'est compliqué, c'est compliqué. Il y a parfois des inimitiés personnelles aussi qui rentrent là-dedans, mais c'est quelque chose sur lequel je continue à travailler. J'ai bon espoir que ça avance dans le bon sens.

Voilà ce que je pouvais ajouter là-dessus.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote sur cette subvention ?

Non. Alors, qui est contre ?

Qui s'abstient ? On va avoir 14 abstentions.

Qui est pour ? 15 pour.

OK. Adopté à la majorité.

Madame POULAIN :

14. Sans le vote de monsieur Gambier.

Monsieur le Président :

Oui, bien sûr, effectivement. Merci.

Je vais laisser la parole à madame Charlet sur les subventions aux associations sportives.
Monsieur Michon, oui ?

Monsieur MICHON :

Quand la délibération a 14 voix de chaque côté, ça se passe comment ?

Monsieur le Président :

Comme c'est des abstentions, je pense qu'il n'y a pas de souci.

S'il y avait eu 14 contre et 14 pour, on aurait été embêtés. Je pense que la voix du Président, donc la mienne, compte plus quand c'est à bulletin à main levée ?

Monsieur MICHON :

Non, mais je voulais vous l'entendre, c'est tout.

Monsieur le Président :

D'accord, OK.

13. Finances : Subventions aux associations sportives

Madame CHARLET :

Vous avez eu un dossier.

Pour donner un peu plus de clarté sur le dossier, j'ai reformulé le document, parce que s'il y avait des personnes qui ont bien calculé, s'ils sont très forts en calcul, je pense qu'il y avait des anomalies.

Je vous explique. Le reliquat, pour certaines associations, qui sont nommées, là, tout devant, et trois de ces associations qui sont en bas, tout simplement parce que quand on a fait le calcul de 2020, la cotisation était supérieure à 2019. Et pour ne pas les léser, nous avons considéré que c'était normal de faire un complément.

C'est ce petit delta des 270 qui font le différentiel.

Si vous voulez plus d'explications, pas de problème, je suis à votre disposition pour en parler. Voilà.

Monsieur le Président :

Juste pour dire aussi que ça a été discuté en commission des Sports pour mettre fin à une longue histoire un peu compliquée qui aurait pu être beaucoup plus simple sur les subventions aux clubs sportifs.

Madame Parnetzki, allez-y.

Madame PARNETZKI :

Pour notre part, nous sommes particulièrement satisfaits que notre demande du conseil municipal du 5 novembre 2020, reprécisée par notre courrier du 22 mai 2021 à vous, Monsieur le Maire, suite à la réunion avec les associations.

Je pense que les associations sont enfin entendues et encouragées pour cette reprise d'activité.

Monsieur le Président :
Monsieur Cinquemani.

Monsieur CINQUEMANI :

Merci, Monsieur Desmons.

Nous, on souhaiterait aussi avoir des réponses claires quant à notre proposition de plan d'action sur les associations.

Nous avons sollicité l'ensemble des conseillers par mail pour la tenue d'un conseil municipal extraordinaire sur le sujet.

On n'a pas eu de réponse de votre part. Je dois l'interpréter comme une fin de non-recevoir, plutôt ? C'est une question.

Monsieur le Président :

Vous avez effectivement écrit le 22 mai, demandant un conseil municipal extraordinaire sur le sport.

Le conseil municipal prévoit qu'un tiers des conseillers municipaux peuvent déclencher ça. Vous n'étiez pas un tiers. Et puis, on a 30 jours pour l'organiser. Je me suis dit on se voit le 24 juin. Je pense que ça pourrait attendre. Je préfère qu'on travaille bien, et ça a été le cas en réunion de commission. Je salue le travail de Sébastien Ferez là-dessus, qui pourra sans doute vous répondre si vous avez des questions après.

On s'était vu peu de temps auparavant, et en refaire un trois jours après, ça ne me paraissait pas très productif. Allez-y.

Monsieur CINQUEMANI :

Nous avons également proposé de mettre en place 30 euros par enfant inscrit dans une association.

Vous refusez cette aide au motif que vous donnez les 25 % aujourd'hui ?

Monsieur le Président :

Monsieur Ferez ?

Monsieur FERENZ :

Ce qui avait été défini lors de la commission et acté par l'ensemble, c'est qu'effectivement, les 25 % venaient en aide par rapport à la situation actuelle, c'était facilitateur, ce qui évitait des comptes d'apothicaire.

Aujourd'hui, pour avoir rencontré une partie, effectivement, pas l'ensemble des associations, si je ne me trompe pas, aucune ne s'est plainte. Sur le sujet, on fera un bilan lors de leur AG et lors de la rencontre prochaine de l'ensemble des associations.

En tout cas, si vous avez eu des remarques concernant des aides spécifiques que certaines associations auraient aimé avoir, je serais intéressé de voir ces remontées-là.

A aujourd'hui, je n'ai eu aucune remontée par l'ensemble des associations.

Monsieur CINQUEMANI :

D'accord. Ensuite, qu'en est-il des ressources dédiées en mairie pour aider les associations à faire leurs demandes de subventions ?

Il me semble qu'il y a une adjointe qui s'occupe des subventions, Madame Charlet, qu'en est-il ? Allez-y, monsieur Desmons. Visiblement, vous avez compris.

Monsieur le Président :

Sur le passeport, c'est ce qu'on a fait aussi.

Pour expliquer un petit peu le passeport pour tout le monde, c'est une disposition qui va permettre aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire et de quelques critères comme ça beaucoup de monde à Waziers vont recevoir un chèque de 50 euros à pouvoir utiliser dans des clubs sportifs affiliés à une fédération, ce qui est le cas d'une bonne moitié, je crois, des clubs sportifs qu'il y a ici. Ça va pouvoir être utilisé directement. Ces clubs-là sont au courant.

Par contre, il y a quelques associations, je pense à la GEA, mais il y en a d'autres, qui ne sont pas affiliées à une fédération, à qui on a proposé de les aider, parce qu'on peut être résidant, si l'association est en QPV, on peut en bénéficier, de les aider à s'installer en QPV.

On a des bâtiments, la halle polyvalente, par exemple, qui s'y trouve. Essayer de les aider, s'ils le souhaitent, à pouvoir déménager leur siège social, d'avoir une boîte aux lettres à la halle polyvalente pour permettre de le faire.

Au niveau du secrétariat général, il y a quelqu'un qui prend contact, et c'est supervisé par Sébastien Ferenz, pour les aider sur ces démarches-là. L'information a été donnée aux clubs sportifs. Sébastien pourra confirmer ou pas, mais en tout cas, c'est ce qui avait été convenu.

Monsieur CINQUEMANI :

Qu'en est-il du plan de communication retenu pour valoriser les associations et les aider à retrouver des bénévoles, et des adhérents surtout ?

Monsieur FERENZ :

C'est un sujet qui avait été évoqué lors de notre réunion, à savoir que...

Monsieur CINQUEMANI :

Je sais, j'étais présent, mais tout le monde ne le sait pas.

Monsieur FERENZ :

Ce qui a été proposé, un mail a été envoyé, ou est en cours d'envoi, mais je pense qu'il a été envoyé aujourd'hui, auprès des associations pour qu'elles puissent se manifester lors d'événements de grande importance, entre autres l'événement proche qui aura lieu le 13 juillet, à la distribution de flyers, etc., pour qu'elles puissent se faire connaître, participer aussi lors des événements pour que, physiquement, elles puissent aussi représenter leur activité.

Et puis, dans un autre temps, ça sera le 5 septembre, lors de la braderie, où ils seront aussi présents lors du fameux forum.

Après, s'il y a d'autres idées, nous sommes intéressés à toute autre idée qu'on pourra évoquer ensemble lors de la prochaine réunion où on validera la commission Sports et Associations.

Monsieur le Président :

J'insiste sur le fait qu'on fait vraiment le maximum pour ce guide, ce forum, qui vont arriver au bon moment, à la rentrée, etc., et qu'à la communication, il y a une personne qui a vraiment la tâche de faire ça, de collecter les explications, le logo, etc., pour pouvoir avoir quelque chose de très propre et très formalisé.

D'ailleurs, ça n'a pas été évoqué, mais sur les subventions, ici, on conditionne simplement en se disant que ce n'est pas compliqué, et c'est important pour montrer qu'ils sont engagés avec nous, pour qu'on les aide, c'est qu'il faut que les associations sportives concernées participent à ce fameux forum.

Je pense que c'est une formalité, c'est une évidence pour tous, mais ça va mieux en l'écrivant. Madame Poulain.

Madame POULAIN :

C'était juste pour rappeler que notre proposition pour aider à la communication, c'était de pouvoir réaliser... On avait dit un huit pages symboliquement, mais de pouvoir porter à la connaissance via un document qui présente les associations dans toutes les boîtes aux lettres pendant la période estivale, pour justement impulser et essayer d'avoir un maximum de monde à ce forum qui a lieu début septembre et qui va être, je pense, capital pour la relance des associations.

Monsieur le Président :

C'est le guide. C'est dans les tuyaux depuis plusieurs mois, bien avant les différends qu'on a pu avoir. C'est quelque chose qui était dans notre programme, d'avoir de toute façon un guide des associations. Il sort au bon moment, et dedans, forcément, cette année, il y aura un supplément, ce à quoi vous avez le droit, etc. Il va sortir une semaine avant le Forum des associations, pour que les gens n'aient pas le temps d'oublier. Ils reçoivent le guide et dans la foulée, ils reviennent de vacances, s'ils ont pu y aller, ils consultent le guide et ils vont au forum dans la foulée. Allez-y, vous aviez une autre remarque ?

Madame POULAIN :

Juste une dernière remarque, c'est que j'entends beaucoup qu'on parle des associations sportives. Je voudrais juste attirer l'attention, n'oubliez pas les autres associations : culturelles, de loisirs et autres. J'entends dans les échanges qu'on parle beaucoup des associations sportives.

Monsieur le président :

Je te laisse prendre la parole, mais dans le guide et au forum, on les invite toutes, les 55.

Monsieur FERENZ :

J'ai bien pris note, et effectivement, lors de notre dernière réunion, on a parlé beaucoup d'événements sportifs, etc. C'était centré là-dessus et on n'a pas pris le temps d'échanger sur les associations culturelles et autres.

C'est pour moi un axe d'amélioration, c'est-à-dire que je ferai bien la séparation, parce qu'il y a des événements qui sont vraiment très sportifs et d'autres plutôt d'ordre culturels et autres, et d'intégrer ça justement dans les ordres du jour.

Madame POULAIN :

Pour terminer, parce que vous avez parlé du « passe sport » tout à l'heure, qui est une possibilité d'avoir une participation au financement de l'adhésion annuelle. Mais les autres associations n'en bénéficient pas.

Je reviens, avec cette demande de 30 euros, est-ce qu'on ne peut pas au moins l'accorder aux associations culturelles ou de loisirs pour leur donner un coup de pouce pour la relance, une participation de la municipalité de 30 euros par adhérent ?

Monsieur le Président :

Après, sur les associations sportives, comme je vous disais, on essaie de les accompagner pour qu'elles puissent, même si elles ne sont pas affiliées à une fédération.

Sur les autres, culturelles, etc., les licences ne sont en général pas si importantes que ça. Vous allez me trouver des contre-exemples, j'en suis certain, mais on va vraiment regarder pour les aider. Encore une fois, ce qu'on est en train de faire sur la Fête Nationale, où il y a un partage de la recette, etc., c'est des coups de pouce importants qui sont déjà là.

Oui, on peut toujours en faire plus, et on n'en fera sans doute jamais assez. Je pense que là, on fait déjà pas mal de choses, mais je laisse Sébastien Ferenz, avec son équipe, regarder ce qui peut être étudié.

Monsieur FERENZ :

Lorsqu'on a réuni les associations, ce n'était pas que les sportives.

Je n'ai pas eu du tout de remarques à ce niveau-là, avoir une association qui était en souffrance et qui avait des difficultés par rapport à des adhérents, ou donner un coup de pouce aux adhérents. Sauf si tu as un exemple concret à me donner, je prends. Mais si une association a un quelconque problème, je suis ouvert.

J'ai reçu monsieur Mailliotte concernant, par exemple, l'association des Porteurs de géants, qui ne sont pas sportifs, et je compte faire un nouvel appel, qui avait déjà été fait par l'ancienne municipalité sur le Waziérois, et nous sur le Waz'infos, sera refait une demande, si les personnes désirent venir participer à cette association.

Mais je suis ouvert à toute association. On répétera, on refera. On réinvitera les associations, quoi qu'il arrive, pour voir s'ils ont des demandes particulières.

Je suis tout à fait ouvert au niveau culturel aussi, bien entendu. Même si ce n'est pas sportif, bien évidemment. Voilà.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'on peut passer au vote sur le point 13 ?

Monsieur CINQUEMANI :

S'il vous plaît, Monsieur Desmons, j'avais juste une dernière question.

Au dernier conseil municipal, j'avais sollicité nos élus communautaires, monsieur Michon et madame Charlet, entre autres, afin d'adresser à nouveau un courrier au Président pour aider nos associations.

Qu'en est-il ?

Monsieur le Président :

Moi, j'ai relancé monsieur Poiret directement par rapport à ça.

J'ai sollicité madame Charlet et monsieur Michon qui n'ont pas souhaité co-signer un document avec Monsieur Bachiri.

Je ne sais pas si vous voulez vous exprimer, Monsieur Michon, allez-y, vous expliquerez mieux que je ne le dirai.

Monsieur MICHON :

Oui, je ne vais pas signer un courrier au Président de l'Agglo, en sachant que l'Agglo a des compétences et que la demande ne correspond pas aux compétences de l'Agglo.

Je ne vois pas pourquoi, à chaque fois, on va demander des choses à l'Agglo par rapport à ça.

Ça ne pourrait se faire que dans le cadre d'un débat global sur une modification des statuts de l'Agglo. Je connais les responsabilités, je connais les compétences de l'Agglo, je ne vais pas me ridiculiser à faire un courrier dans lequel le Président va me dire :

« Tu fais partie des élus qui ont construit cette Agglo avec les compétences, tu sais très bien que ce n'est pas possible. »

Monsieur le Président :

Alors, on peut passer au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Qu'une abstention.

Qui est pour ? 28 pour. OK.

Je suis surpris de voir monsieur Bachiri et Cinquemani voter pour avec tout ce qui s'est dit dans les réunions internes sur les fameux 25 %. C'est un sacré retournement de situation. Je voulais attendre de voir si vous alliez passer...

Monsieur CINQUEMANI :

J'ai juste respecté votre discours, c'est tout.

Monsieur le Président :

D'accord.

Monsieur Bachiri.

Monsieur BACHIRI :

Si j'ai bien compris, ce soir, vous allez peut-être essayer de faire croire à l'assemblée qu'on a toujours été pas droits dans nos chaussures, avec le discours qui était le nôtre, avant, pendant, après, c'est ça ?

Monsieur le Président :

Sur ce sujet-là, ça a été très, très clair. Vous étiez hostiles en disant : "Ça profite à l'U.S Mineurs, ils ont un contrat avec un brasseur, etc., etc."

Monsieur BACHIRI :

Attendez, attendez.

Monsieur le Président :

Non, mais c'est vrai. Maintenant, c'est facile de faire croire aux gens que vous avez toujours voulu défendre les associations sportives, ça n'a pas été toujours le cas.

Monsieur BACHIRI :

Monsieur Desmons.

Monsieur le Président :

Allez, on passe au point suivant.

Monsieur BACHIRI :

Je peux répondre, ou pas ?

Monsieur le Président :

Non.

Monsieur BACHIRI :

Monsieur Desmons, vos élus qui sont à côté...

Monsieur le Président :

Non, vous n'avez pas la parole, Monsieur Bachiri. On passe au point suivant.

(inaudible)

Monsieur BACHIRI :

Alors, vous me laissez la parole, du coup ? Merci. C'est plus facile dans le micro, effectivement. Sur ce débat-là, il ne faut pas dire les choses comme ça, parce qu'effectivement, dénaturer comme vous le faites, ça peut ressembler à quelque chose qui...

Monsieur le Président :

À la vérité.

Monsieur BACHIRI :

À votre vérité. Laissez-moi donner ma vérité. À votre vérité. Laissez-moi donner ma vérité.

Monsieur le Président :

J'ai un e-mail d'une colistière de chez vous qui n'est même pas là...

Monsieur BACHIRI :

Laissez-moi finir, Monsieur Desmons, je ne vous ai pas coupé.

Monsieur le Président :

On passe au point suivant. Allez, le numéro 14.

Monsieur BACHIRI :

Monsieur Desmons, je ne vous ai pas coupé.

Monsieur le Président :

Je ne vous donne pas la parole.

Monsieur BACHIRI :

(sans micro)

Je vais la prendre oralement.

Monsieur le Président :

Non, vous arrêtez, Monsieur Bachiri. Vous arrêtez, vous arrêtez. Le point 14.

Monsieur BACHIRI :

(sans micro)

Je dis simplement qu'il y avait trois noms d'adjoints qui sont à côté de vous, qui pour laquelle ont attiré, je le dis assez fort pour que tout le monde entende...

Monsieur le Président :

Le point 14, fixation des tarifs de la piscine municipale de Waziers.

Monsieur BACHIRI :

(sans micro)

(inaudible) sur une réunion pour laquelle il n'était pas question...

Monsieur le Président :

C'est la réunion dont je parlais tout à l'heure, où vous vous êtes invité, après, vous n'êtes pas venu en conseil municipal le 5 novembre ici pour assumer le fait qu'on ne prenait pas les 25 % restants. Vous êtes venu avec Monsieur Sébastien Cinquemani...

Monsieur BACHIRI :

Mais c'est formidable. Vous dites des choses et...

Monsieur le Président :

C'est tout, on passe au point suivant. Si, ça marche comme ça. Si, Monsieur Bachiri.

Monsieur BACHIRI :

Ça ne marchera pas comme ça, Monsieur Desmons. Ça ne marchera pas comme ça. Vous ne pouvez...

(intervention sans micro)

Laissez-moi répondre. Vous ne pouvez pas vous permettre aujourd'hui. Vous êtes dans une...

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri, on passe au point suivant, on passe à la suite. Vous l'écrirez sur Facebook, vous direz ce que vous voulez, mais ce n'est plus à l'ordre du jour. On a bien trop parlé sur ce sujet.

Monsieur BACHIRI :

On est dans une mairie ... Monsieur Desmons...

Monsieur le Président :

Le point 14.

Monsieur BACHIRI :

Je vous assure qu'on va aller au bout. Je vais terminer ma remarque sur le point qui est le vôtre. C'est inacceptable. Il y a des adjoints qui sont à côté de vous aujourd'hui qui ont pris part à ce débat, et ils se sont simplement dit qu'il n'était pas question de...

Monsieur FERENZ :

Monsieur Bachiri, c'est à moi d'intervenir, s'il vous plaît. Je vous rappelle que Monsieur le Maire a donné...

Monsieur BACHIRI :

Monsieur Desmons est responsable de cela.

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri, vous allez sortir, si vous continuez.

Monsieur BACHIRI :

Monsieur Desmons, tout le monde comprend bien aujourd'hui que vous mettez un commentaire en place publique pour lequel je ne peux pas répondre. Laissez-moi répondre, ça prend 30 secondes, et on passe à autre chose. Et l'affaire est classée.

Monsieur le Président :

Vous avez 30 secondes. J'appuie sur le bouton, allez-y.

Monsieur BACHIRI :

Merci beaucoup.

Je disais simplement qu'il y a trois adjoints qui sont à côté de vous aujourd'hui qui se sont opposés à cette subvention avec une raison simple, c'est que monsieur Delporte avait simplement expliqué que la subvention que vous vouliez donner à L'U.S Mineurs à l'époque, c'était pour financer et payer une facture d'un brasseur.

C'était uniquement ça. Qui n'allait pas vers les enfants.

Annie Frasca, qui est à côté de vous, était là. J'espère, Annie, que tu ne me feras pas passer pour un menteur ce soir, c'était le débat qu'il y a eu. On était opposés à payer une facture d'un brasseur.

Par contre, donner l'argent pour nos enfants, je suis entièrement en phase avec cela. Priorité à nos enfants. Mais payer une facture à un brasseur, ça, par contre, je l'assume, je ne paierai pas. D'accord ? Merci.

Monsieur le Président :

Ça marche. Allez, Sébastien.

Monsieur FERENZ :

Je ne vais pas revenir sur...

14. Finances : Fixation des tarifs de la piscine municipale de Waziers

Monsieur FERENZ :

Ces tarifs ont été revus à la baisse pour les enfants et pour les adultes de la commune de Waziers, et il y a eu un rééquilibrage sur les personnes venant de l'extérieur de la commune.

Ce tableau-là a été fait et réalisé par le responsable de la piscine.

Il est mis à la délibération.

Je vous avais envoyé le document après-coup. J'ai eu un retour plutôt positif.

Monsieur le président :

Une note pour la technique. Si vous pouvez afficher l'autre tableau pour comparer, ça a été intéressant de comparer avec les autres communes.

Monsieur ZAÏR :

Est-ce qu'au niveau de la piscine, je peux prendre la parole ?

Monsieur le Président :

Monsieur Zair, oui.

Monsieur ZAÏR :

Moi, au niveau de la piscine, ma réflexion est, depuis le 12 mai, la dernière réunion qu'il y a eu avec les assureurs, qu'est-ce qui s'est passé depuis le 12 mai ?

Parce que de ce que j'ai compris, la pièce qui a été démontée est toujours dans la cave. Elle n'est pas partie chez les experts.

Comme là, on vient à la piscine.

Monsieur le Président :

Oui, on peut profiter de la piscine pour en parler.

Monsieur ZAÏR :

Je fais un aparté par rapport à la piscine, parce qu'on parle de tarifs, mais on ne sait pas quand on va la rouvrir. Vous aviez dit au mois d'octobre.

Monsieur le Président :

C'est ça.

Monsieur ZAÏR :

Et j'ai l'impression que ça stagne un peu depuis un certain temps.

La question est posée à l'adjoint aux travaux, savoir si les pièces sont commandées.

Moi, ce que je ne comprends pas, c'est une ligne budgétaire de 200 000 euros. Il y a des pièces qui ont été dégradées par ce qui s'est passé, et aucune de ces pièces ne sont commandées. Il n'y en a qu'une seule qui a été commandée.

Maintenant, ma question, c'est est-ce que, oui ou non, vous allez commander les pièces ? Parce que là, on arrive à une période où juillet-août, on est en fin de stock pour le mois de juillet. Août, les usines sont fermées. Ce qui fait qu'en fin de compte, quand vous allez vous réveiller pour commander ces pièces, on va se retrouver à commander des pièces et il n'y aura pas de stock, il n'y aura pas de fabrication.

Monsieur MOREAUX :

Monsieur Zaïr, actuellement, on ne parle pas des travaux de la piscine. Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur ZAÏR :

Ma question est dirigée à...

Monsieur CINQUEMANI :

Je pense qu'il est mal poli, il aurait dû demander la parole à monsieur le Maire.

Monsieur MOREAUX :

Par contre, si vous le désirez, vous venez me voir, il n'y a absolument aucun souci à avoir. J'ai toutes les dates, quoi que ce soit, et je vous répondrai.

Pour l'instant, on parle des tarifs de la piscine, mais sachez que tout est en cours, que tout a été commandé, que les pièces qui faisaient huit à dix semaines, ça a été débloqué, et c'est en cours. Le reste, vous venez me voir, il n'y a absolument aucun souci, ainsi que toute personne qui le demande. Voilà.

Monsieur ZAÏR :

Je peux reprendre la parole ?

Monsieur le Président :

Allez-y.

Monsieur ZAÏR :

Là, au mois d'octobre, il n'y a pas de problème, ça va s'ouvrir ?

Monsieur le Président :

Oui, on reste sur octobre, sans problème.

Monsieur ZAÏR :

On reste sur octobre. OK, ça me va. Très bien.

Monsieur le Président :

C'est pour ça que le prochain conseil municipal ayant lieu en septembre, on prend la délibération sur les tarifs déjà maintenant pour pouvoir démarrer sereinement si jamais on a une bonne nouvelle.

Monsieur ZAÏR :

OK, c'est très bien.

Monsieur le Président :

Sébastien, si tu veux commenter les tarifs, ou pas ?

Est-ce qu'il y a des remarques, des commentaires ?

Monsieur FERENZ :

Je ne vais pas rentrer trop dans le détail, mais voici le document de travail de Jackie.

Il est allé rechercher via ses contacts transversaux sur l'ensemble des piscines présentes dans la communauté.

Vous avez un peu le tableau avec les plus et les moins au regard des autres piscines.

À mon avis, on se positionne bien sur le sujet.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions sur les tarifs ?

Monsieur Cinquemani.

Monsieur CINQUEMANI :

Concernant la tarification, quel est le tarif pour les personnes en situation de handicap ou invalides ?

Monsieur le Président :

Je vais laisser la parole à madame Tabet, mais il faudrait que vous récupériez un micro.

Madame TABET :

J'allais te le dire, avant que tu ne poses la question, je me doutais bien que tu allais me la poser. Bien évidemment, il y aura un tarif adapté pour les personnes en situation de handicap.

On attend simplement d'avoir l'équipement et on mettra les choses en place à ce moment-là. Aujourd'hui, on ne va pas communiquer sur quelque chose qu'on n'a pas encore, mais c'est prévu.

Monsieur CINQUEMANI :

Le tarif, tu peux avoir une idée, un pourcentage.

Madame TABET :

Bien sûr.

Monsieur CINQUEMANI :

50 % comme pour les ACM, 50 %. C'est une piste. C'est très bien.

Ensuite, je vois qu'il n'y a pas non plus de tarif enfant... il faudrait modifier le tarif enfant et rajouter : tarif enfant ou étudiant. Je trouve ça pertinent.

Ensuite, on propose aussi d'appliquer le tarif waziérois aux membres du personnel communal.

Qu'en pensez-vous ?

Monsieur FERENZ :

Si vous permettez, ça peut être inscrit dans l'ordre du jour de la prochaine réunion des commissions.

Le but des commissions, à mon sens, quand même, c'est de pouvoir préparer ces sujets-là en amont du conseil municipal et de faire remonter toutes les bonnes idées, puisque, à mon sens, ça fait partie des bonnes idées.

Moi, j'ai bien apprécié, puisque j'ai animé deux réunions, les Grands Projets, et puis Sports et Associations.

Toutes les interventions qui ont eu lieu, en tout cas, dans ces deux réunions-là, étaient quand même pertinentes. J'aurais aimé les avoir par écrit avant, au moins pour les intégrer.

Mais je prends note. C'est intéressant.

On débattrà tous ensemble lors de la prochaine commission.

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri ?

Monsieur BACHIRI :

Je fais une remarque sur la photo qui est devant nous, parce que ce document-là, on ne l'avait pas avant. On vous a demandé de les envoyer avant, mais vous, vous n'envoyez pas.

Quand même, ce qui est assez flagrant quand on regarde le prix à l'unité, c'est qu'on voit tout de suite, même si nos tarifs sont...

On voit quand même qu'on est le quatrième tarif.

Douai est à 1 euro,

Sin-le-Noble à 1,40 euros,

Auby, à 1,50 euros.

Et nous, nous sommes à 1,70 euros.

Monsieur le Président :

La position, c'est la dernière ligne. En haut, c'est l'existant.

Monsieur BACHIRI :

D'accord. On repasse à 1 euro ?

Monsieur le Président :

On passe à 1 euro.

Monsieur BACHIRI :

Très bien. On s'aligne sur Douai.

Du coup, une autre question.

Ce n'est pas pour aujourd'hui, mais pour demain.

Puisque on est sur un territoire, on est sur une agglo, est-ce que demain, on pourrait réfléchir quand même à ce qu'on puisse avoir une harmonisation de tarifs avec les communes avec lesquelles nous sommes voisins ?

Quand on prend Douai ou Sin-le-Noble, est-ce que, oui ou non, un jour, on pourrait imaginer de travailler avec nos voisins pour essayer d'avoir un tarif ? Puisque finalement, on n'est plus si loin que ça. Sin-le-Noble à 1,40 euros, Douai à 1 euro, ça veut dire que nos enfants, et vice-versa, pourraient aller sur trois piscines pour le même prix.

C'est une piste, c'est une remarque.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon, allez-y.

Monsieur MICHON :

J'écoute toujours avec beaucoup d'attention, mais j'avais cru comprendre jusqu'à maintenant que Monsieur Bachiri défendait l'idée qu'il fallait faire payer plus cher les extérieurs que les Waziérois. C'est ce qu'il y a là. Aujourd'hui, on nous dit qu'il faudrait harmoniser.

C'est-à-dire que ce qu'on fait là ne va pas dans le sens d'une harmonisation, puisque on va faire payer les gens de Sin-le-Noble, etc., plus cher que les Waziérois.

Encore une fois, j'ai du mal à comprendre. Il y a des logiques qui m'échappent totalement.

Si on veut harmoniser les prix, ça veut dire que, que ce soit un extérieur ou un Waziérois, on doit lui faire payer le même prix pour payer le même prix dans une autre piscine autour.

Monsieur le Président :

On pourrait harmoniser le tarif intérieur et le tarif extérieur.

Allez-y, Monsieur Bachiri. Vous voulez compléter ?

Monsieur BACHIRI :

Ma remarque était simplement sur le fait que quand on parle sur un Conseil Municipal, on agit plutôt sur des bâtiments qui sont les nôtres, des bâtiments publics.

Le tarif extérieur, il faut le maintenir, parce qu'en fait, aujourd'hui, j'ai toujours défendu l'idée que quand on habite à l'extérieur de la ville, on doit toujours payer un peu plus cher les choses, parce qu'aujourd'hui, ça reste quand même le budget de la ville qui vient financer les choses.

La seule chose que je dis par rapport au tableau qui est devant nous, c'est qu'on parle de bâtiments publics, et si demain, nos enfants, par exemple, qui habitent, je prends un exemple, Notre-Dame ou Bivouac, qui voudraient se rendre à la piscine de Sin-le-Noble, et qui aujourd'hui, les enfants de Sin-le-Noble qui habitent la rue Longue ou la rue de Waziers, pour eux, ce serait plus proche la piscine de Waziers, sur l'esprit de territoire que nous voulons, un territoire pour tous, ça aurait du sens de le travailler.

Mais pour les tarifs extérieur, je maintiens le fait que des personnes qui n'habitent pas la ville, pour des tarifs à l'unité, je prends l'exemple des personnes qui habitent Douai, les adultes ou les autres personnes qui viennent à notre piscine, puisque c'est moins cher, moi, je maintiens le fait qu'il faut qu'ils payent plus cher.

Je parle du public adulte. J'étais resté sur la liste des enfants, là-bas, à gauche, le premier pavé. Je n'étais pas parti sur la partie des extérieurs à droite, j'étais focale sur la partie de gauche, où on parle uniquement des enfants. Je parle des enfants, je ne parle pas des adultes.

Monsieur le Président :

Ok.

Je crois qu'il faut que ça soit vu en réunion de travail plutôt qu'un conseil municipal. Une dernière intervention de Monsieur Michon, puis on passe au vote, si vous voulez bien.

Monsieur MICHON :

Quand on me dit "on parle des enfants et pas des adultes", mais vous savez bien que pour un certain nombre de catégories d'enfants, ils viennent avec leurs parents. C'est incohérent. Bref.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame POULAIN :

Merci.

Juste une question, parce que si j'ai bien compris, les propositions qu'on fait sur ajouter les personnes en situation de handicap, la modification de mettre tarif enfant ou étudiant, comme c'est actuellement le cas pour les tarifs de la piscine, et de proposer d'appliquer le tarif wazierois, ça ne peut pas être ajouté aujourd'hui, parce que si on ne l'ajoute pas aujourd'hui, il faut qu'on refasse une modification, sinon ça ne pourra pas être appliqué.

Monsieur le Président :

Je pense qu'il faut prendre les points différemment.

Je pense que la situation de handicap, ce que vous voulez dire Madame Tabet, c'est que ça serait donner une mauvaise information aux gens de leur faire croire que la piscine est bien faite pour accueillir les personnes en situation de handicap. Il y a non seulement l'équipement de mise à l'eau sur lequel on travaille pour le financer, notamment avec le SICAI, mais il faut aussi regarder, parce qu'il y a des problèmes avec les vestiaires, des choses comme ça.

Je pense vraiment qu'il ne faut pas le délibérer aujourd'hui par rapport à ça, pour le faire quand on sera prêts.

Après, sur l'enfant ou étudiant, si c'est déjà le cas actuellement, je pense que c'est plus un détail administratif, technique. Moi, ça ne me choque pas de le rajouter.

Effectivement, il reste le point qu'on n'a pas clairement éludé sur est-ce qu'on propose sur le personnel, les enfants du personnel ou pas. Moi, ça ne me choque pas. Si vous voulez qu'on le rajoute là, c'est peut-être une solution. Oui ?

Madame POULAIN :

Le handicap n'est pas forcément physique. Il y a tout type de handicap. La piscine n'est pas forcément inadaptée à tous les types de handicaps. Je ne comprends pas pourquoi on attend septembre pour proposer ça.

Monsieur FERENZ :

Dès qu'on touche effectivement sur les problèmes de handicap, il faut bien s'assurer que la structure ait toutes les compétences.

Aujourd'hui, je n'ai pas la photographie, si Monsieur Jackie Roussel, avec ses équipes, ont bien toutes les compétences. Il faut s'en assurer. C'est pour ça qu'il faut être pragmatique. Il vaut mieux retarder et effectivement s'assurer de certaines choses que vouloir mettre en avant certaines choses, puis, au final, se retrouver un peu coincé sur le sujet.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur MICHON :

C'est pour mon éclairage.

Actuellement, il y a un tarif particulier pour les personnes en situation de handicap, avec les étudiants, ça existe.

Est-ce qu'ils disparaissent avec cette délibération ?

C'est ça la question.

Si on ne parle que du prix sans le reste, je ne vois pas pourquoi on ne l'a pas remis, c'est tout. Parce que jusqu'à maintenant, il y a un tarif pour les personnes en situation de handicap et les étudiants

Monsieur le Président :

Dans ce cas-là, il faut qu'on retravaille le dossier. Avec les trois points qui ont été vus, ça sera plus sain, plus serein. On verra ça début septembre.

Monsieur MICHON :

Pour l'instant, la piscine n'ouvre pas.

Monsieur le Président :

Non, bien sûr.

Monsieur MICHON :

Ça peut attendre le Conseil Municipal du mois de septembre, en reprenant la totalité des choses.

Monsieur le Président :

Ok. On retire la délibération du vote. On a pu échanger sur le sujet.

Pour le 15, je vais laisser la parole à Madame Margonelli.

15. Affaires Scolaires : Tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2021/2022

Madame MARGONELLI :

Ça concerne les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2021-2022.

Nous restons sur les tarifs actuels, à savoir trois euros le créneau d'une heure et quart pour les waziérois, +25 % du tarif waziérois pour les extérieurs.

Monsieur le Président :

On n'avait pas passé les tarifs au mois d'avril, parce qu'on travaillait déjà dessus, on travaille encore dessus.

Pour l'instant, on reste sur les mêmes dispositions que précédemment, avec juste le petit décalage sur les horaires entre maternelle et primaire, qu'ils soient bien précis, parce qu'ils ne finissent pas exactement à la même heure.

C'est une reconduction pour le moment des tarifs dans les conditions précédentes. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Madame Poulain.

Madame POULAIN :

J'ai une question sur l'historique de la mise en place de la garderie, parce que je vois qu'il y a des créneaux pour toutes les écoles maternelles et toutes les écoles primaires.

Je n'ai pas l'information, je suis désolée, mais est-ce qu'il y a des garderies dans toutes les écoles ?

Madame MARGONELLI :

Non, pas actuellement.

Madame POULAIN :

Parce qu'à la lecture du document, on pourrait comprendre qu'il y a une mise en place d'une garderie dans toutes les écoles, puisque c'est écrit "créneaux écoles maternelles" au pluriel, et "créneaux écoles primaires" au pluriel.

Madame MARGONELLI :

Non, ça ne concerne que l'école Gambetta et l'école Duclos.

Madame POULAIN :

D'accord.

Monsieur le Président :

On va effectivement enlever pluriel, et c'est dans le programme qu'on a rédigé ensemble, d'étendre à toutes les écoles, parce que pour l'instant, ce n'est que Gambetta.

On peut passer au vote ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Une.

Des votes pour ?

Oui, effectivement, on va corriger ça, aussi.

Quand il y avait une abstention, il y en avait deux, puisqu'il avait le pouvoir de madame Cordier.

16. Ressources Humaines : Création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Madame MARGONELLI :

Ça concerne le renouvellement de poste du coordinateur de la garderie.

Monsieur le Président :

Le point 16, c'est ça, le coordinateur. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça ? Non.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui est pour ?

Adopté avec 27 voix.

17. Ressources Humaines : Ressources Humaines : Création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Madame MARGONELLI :

Le point 17 concerne le poste d'animateur de la garderie.

Monsieur le Président :

Ce sont les deux personnes qui travaillent pour la garderie.

On a vu le coordinateur, maintenant, c'est l'animateur.

La délibération RH se trouve à l'écran et dans votre dossier, on ne la relit pas.

Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote ?

Qui s'abstient ?

Deux abstentions.

Qui est contre ? Qui vote pour ?

Adopté avec 27 voix.

18. ACM : Fonctionnement et tarif de la garderie

Monsieur DOGIMONT :

Pour le point 18, sur le fonctionnement et tarifs de la garderie.

Lorsqu'il y a les ACM, durant la période des ACM, une garderie sera mise en place. Il y a les créneaux qui sont indiqués sur l'écran qui est devant vous.

Et les modalités d'inscription, c'est réservé aux parents qui ont une activité professionnelle, et aux familles monoparentales dont le responsable légal travaille. Et le tarif est gratuit.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques ? On peut passer au vote ?

Monsieur Bachiri ?

Monsieur BACHIRI :

C'est pour bien comprendre. Le créneau du matin, on a mis en place, dans le document qu'on avait remis à tous les parents, qu'à partir de 9h15, l'accueil maintenant est libre.

C'est comme ça que cela va fonctionner ?

Les parents peuvent déposer les enfants dans nos centres à partir de 9h15. Et là, je vois 8h30-9h30.

Monsieur le Président :

Je pense que ce n'est pas incompatible.

Tous les gens qui ne sont pas inscrits à la garderie, les parents peuvent déposer leurs enfants à partir de 9h15, ceux qui veulent les amener à 8 heures et demie, ils ont une heure de garderie, mais qui, de toute façon, est gratuite. Mais il faut qu'ils s'inscrivent et qu'ils soient avec les contrats de travail pour les deux parents.

Monsieur BACHIRI :

Oui, c'est juste que j'ai peur qu'on comprenne que ce document-là, finalement, annule ce qu'on a distribué aux gens.

On avait dit aux gens qu'à partir de 9h15, il y avait un accueil qui pouvait se faire sur toute la ville.

Monsieur DOGIMONT :

Entre toi et moi, ce document-là, je ne suis pas sûr qu'il va faire foi pour les gens, même si c'est celui qui fait foi, bien entendu.

Mais je pense que ce sera plutôt celui qui a été distribué que les gens vont prendre en compte. Est-ce que les animateurs, bien sûr, lorsqu'ils vont déposer les enfants, vont aussi leur dire ?

Je ne sais pas si c'est utile de rectifier, mais tout à fait.

On considère au niveau des horaires... Là, c'est gratuit. C'est vrai qu'au niveau des créneaux horaires, ça ne pose aucun problème s'il y a un quart d'heure de plus ou de moins.

Mais l'accueil, je pense que ça ne pose aucune difficulté pour déposer. Mais on précisera si nécessaire. La prochaine fois, on mettra les bons horaires.

Monsieur le Président :

On passe au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Abstention, deux abstentions, 27 pour.

Toujours Frédéric pour le point 19.

19. Régie des activités Festives et Culturelles

Monsieur DOGIMONT :

Pour la régie, pas de changements notables. On a ajouté juste des compotes en gourde, comme ce qu'on proposait éventuellement dans les sachets, c'étaient des chips et des barres chocolatées, et éventuellement aussi au niveau boissons, des choses assez sucrées, on propose maintenant des compotes non sucrées pour les parents qui le souhaitent, et les enfants qui préfèrent cela. Comme c'est à 50 centimes le tarif, ils pourront switcher aussi avec, éventuellement, à la place d'une barre chocolatée, ils pourront prendre deux pommes potes, s'ils le souhaitent.

Au niveau équilibre alimentaire, ça peut être sympa, même si on est dans des moments festifs, au moment de la régie, mais ils auront un choix supplémentaire, tout simplement.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote, s'il n'y a pas de remarques ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient. Deux abstentions.

Qui est pour ?

Adopté avec 27 voix.

20. Demande d'agrément au dispositif d'Aide aux Vacances Enfants locale (AVEL)

Monsieur le Président :

C'est la demande d'agrément au dispositif d'aide aux vacances enfants locale, c'est ce qui permet d'utiliser les bons Vacaf pour les familles qui peuvent en bénéficier.

Il y a une convention à signer qui avait été lancée au mois de février.

On a reçu début juin seulement la convention, on ne peut la passer en conseil municipal que ce jour. Encore une fois, c'est pour permettre aux parents d'activer leurs bons Vacaf pour payer moins cher les centres.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

On peut passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui est pour ?

27 voix pour.

21. Lancement d'une procédure d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Monsieur le Président :

Ça a déjà été un petit peu évoqué lors du débat d'orientation budgétaire.

C'est ce qui vient remplacer le contrat enfance jeunesse et la convention territoriale globale.

Ça permet de préciser quand même que le bassin de vie qui a été retenu, suggéré par la CAF, mais avec l'avis des villes, bien sûr, le bassin de vie sera Douai, Waziers, Râches et

Anhiers. Douai et Râches travaillant déjà ensemble sur les centres aérés depuis de nombreuses années, notamment.

Douai et Waziers travaillant maintenant avec la Cité Educative, et puis avec la proximité géographique.

Et Anhiers, pour l'instant, était une commune un petit peu trop petite pour avoir beaucoup de dispositifs, voire pas du tout, si j'ai bien suivi, avec la CAF. Ça leur permet de se raccrocher à la CTG. Ça s'appelle maintenant Convention Territoriale Globale.

Cette délibération me permettra de signer le document, la convention pour pouvoir démarrer en fin d'année, je crois le 1er janvier 2022.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Non.

On peut passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui est pour ?

27 votes pour.

22. Demande de subvention au regard du dispositif d'Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2021 – pour le projet de « Sécurisation et mise en accessibilité de la traversée de la Rue Pasteur »

Monsieur MOREAUX:

Depuis que l'enrobé de la rue Pasteur a été changé, il s'est avéré que les coussins berlinois étaient obsolètes.

En coordination avec le Département, vu que c'est une route départementale, il s'avère que deux plateaux vont être installés devant les écoles avec des passages piétons normalisés.

Les plateaux nous reviennent à 32 572 euros hors taxes.

Nous avons demandé une subvention, puisque c'était à faire avant la fin mai, et ça a été fait, aucun souci.

On espère avoir la subvention de 24 429 euros, toujours hors taxes. Mais c'est quand ça va nous revenir.

Dès que ça sera validé au cours de cette séance, ça part en direction de Monsieur Delcourt à la Direction, et eux sont prévenus.

Très rapidement, ça va nous revenir et les travaux seront faits, en espérant que ça soit fait dans les mois qui viennent.

Tout est fait pour que la rue Pasteur soit sécurisée, à la demande des habitants. Mais même, c'est la rue principale qui mène directement à la mairie.

Nous verrons quand les travaux seront terminés. Voilà.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions avant de passer au vote, sur cette demande de subvention ? Non ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui est pour ?

Adopté avec 27 voix.

23. Marchés Publics : Attribution du marché de service 2021- 005 - Location installation et maintenance d'une presse numérique pour le service communication et reprographie de la ville de Waziers

Monsieur le Président :

Sur le point 23, c'est une information. Je vais aller assez vite, puisque les membres de la commission d'Appel d'Offres étaient là vendredi 18, notamment Monsieur Zaïr pour le groupe « Engagés pour Waziers », Monsieur Mascarte pour « Agir pour Waziers ».

Il y avait un premier marché, c'est la délibération 23, pour la presse numérique.

C'était un marché à procédure adaptée, MAPA.

La prestation inclut la location des matériels, la livraison, l'installation, la formation des utilisateurs. C'est une presse numérique pour le service communication et reprographie.

Ça vient remplacer une machine existante qui est vieillissante et ça permettra essentiellement d'avoir une meilleure qualité d'impression et des possibilités même d'agrafages, de pliages, etc., que la machine existante n'avait pas, pour à peu près le même budget annuel.

Ces prestations incluent la livraison, la formation des utilisateurs, les matériels et logiciels de connexion, les tests et essais, ainsi que la maintenance, garantie totale des matériels sur la durée du marché, la fourniture des toners, pièces détachées consommables, les déplacements et main d'œuvre du technicien.

Il y a une seule offre qui a été reçue par Konica Minolta.

Le prix était 40 % de la note.

Les conditions techniques 35, la réactivité 10, la logistique et les garanties d'exécution 10 % et l'environnement 5 %.

Le marché a été accordé à Konica Minolta, en présence d'ailleurs de la direction de la concurrence, qui était présente vendredi.

Pour un montant total sur cinq ans de 79 828 euros, soit 15 965 euros par an.

Avec un coup copie tout type de format de 0,0045 euros hors taxes pour le noir et 0,024 euros hors taxes pour la couleur.

C'est une information. On prend acte, je pense, à moins qu'il y ait des questions, des remarques là-dessus, il n'y a pas de vote.

Monsieur ZAÏR :

Moi, j'avais juste une petite question. C'était par rapport à la réunion à la CAO, Est-ce qu'il serait possible pour les autres réunions d'avoir, au moment où l'appel d'offres est lancé, d'avoir une copie de l'appel d'offres ? Ou alors, est-ce que vous me donnez un chemin pour aller le chercher ? Je ne sais pas.

Monsieur le Président :

Si, le dossier de commission d'Appel d'Offres, quand on le lance, c'est une information publique, ça me semble une bonne chose.

Monsieur ZAÏR :

La demande, c'est juste vous nous envoyez un mail ?

Monsieur le Président :

Oui, pour dire qu'il est disponible.

Monsieur ZAÏR :

Si monsieur Mascarte est d'accord, ce qui serait bien, c'est qu'on ait ces documents-là pour pouvoir aussi...

Parce que le jour de la commission, on parle d'argent, forcément. Par contre, en termes de... Je ne sais pas, on a parlé de Suzanne Lannoy, je n'ai pas eu le mètre carré de toiture échangé, je n'ai pas eu le mètre carré des tôles fibro qui vont être démontées. C'est juste pour avoir ça.

Monsieur le Président :

Je vais laisser la parole à monsieur Michon, mais juridiquement, il faut qu'on vérifie. Mais si les entreprises ont le droit de le télécharger, il me semble que les conseils municipaux devraient avoir le droit de le consulter. Mais allez-y, Monsieur Michon.

Monsieur MICHON :

C'est ce que j'allais dire. Il suffit de le télécharger, puisqu'on travaille normalement sur des plateformes. Il suffit de donner aux membres de la commission les coordonnées de la plateforme et de le télécharger directement. C'est plus facile. Vous avez les mêmes. Parce que ce qui est intéressant en faisant ça, c'est qu'il y a également le fait que s'il y a une modification en cours de route, les élus seront informés en même temps.

Monsieur le Président :

De mémoire, dans l'opposition, moi, je m'étais inscrit pour le recevoir déjà d'office. Je sais que c'est possible, c'est pour ça, autant faciliter le travail des conseillers.

Monsieur ZAÏR :

OK. Donnez-moi juste le chemin pour que je puisse...

Monsieur le Président :

On prend acte de ça.

24. Marchés Publics : Attribution du marché de travaux n°2021- 006 - Rénovation thermique de l'ancienne école Suzanne Lanoy

Monsieur le Président :

Sur le point 24, c'est l'attribution du marché de travaux.

C'était lors de la même commission d'appel d'offres. Il y avait trois lots.

C'était en procédure MAPA, également. La date de limite de remise des plis, c'était le 21 mai à midi.

Il y avait eu neuf offres pour le marché.

Le lot un, la couverture, c'était BS Couverture, Société amandinoise de couverture, Soulliaert.

Les menuiseries, le lot deux, il y a une seule enveloppe, CEPS.

Le désamiantage, il y a eu cinq enveloppes. Société d'exploitation des établissements, Démolaf, SARL (inaudible), EuropAmiante et Lorban & Cie.

Le prix était 45 % de la note.

La valeur technique 35 %. Le respect des délais, la durée d'exécution de 15 %.

Le récépissé de visite du site pour 5 %.

Après délibération des membres de la CAO, ce qui a été retenu, c'est le lot un, à la société Soulliaert, pour un montant de 19 302, la couverture.

Le lot deux, il y avait un seul candidat, CEPS. On nous a confirmé que la menuiserie était un métier qui disparaissait et beaucoup de collectivités sont embêtées à trouver des menuisiers en France qui répondent au marché. On est sur un montant de 69 138 euros.

À l'inverse, sur l'amiante, on a eu beaucoup d'offres, cinq, et c'est Démolaf qui l'a emporté avec un montant de 11 072 euros.

Le montant total du marché s'élève à 99 516 euros.

On avait fait une demande de DSIL, vous vous en souvenez, au mois de décembre, il me semble, pour l'ancienne école Duclos et l'école Lannoy, pour un montant total de 238 795 euros, subventionnable à hauteur de 107 457 euros.

On a eu la bonne nouvelle, le 1er juin, d'avoir la confirmation qu'on avait l'enveloppe totale accordée, c'est-à-dire que les 45 % nous étaient accordés par la sous-préfecture sur la DSIL. Information sur le marché de l'école Lannoy.

On essaye de programmer les travaux.

Au départ, c'était plutôt envisagé pour septembre-octobre, en déménageant éventuellement les classes de CM2 dans l'ancienne école Duclos, pour que ça soit plus facile au niveau de la météo. Mais ça va être tellement compliqué qu'on va plutôt faire ça aux vacances de la Toussaint, en espérant que la météo ne soit pas mauvaise. On protégera évidemment les classes pour que ça puisse se faire à ce moment-là.

Les travaux devraient se faire à ce moment-là.

Monsieur Zaïr.

Monsieur ZAÏR :

Avec juste une vigilance au niveau du désamiantage, parce que le prix me paraît extrêmement faible.

Comme il y a beaucoup de passages... Je ne sais pas.

Monsieur le Président :

On sera très vigilants que le travail soit bien fait. Après, ils ont toutes les autorisations, etc. Ils sont contrôlés. Il n'y a pas de raison.

Monsieur Bachiri.

Monsieur BACHIRI :

Monsieur le Maire, je pensais sincèrement que sur ce point-là, sur le point de l'école, vous auriez malgré tout dit quel est le travail que j'ai fourni sur ce point-là, pour arriver sur une DSIL. Parce qu'on n'avait pas candidaté à temps.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas vrai là-dessus, Monsieur Bachiri.

On a fait la demande de DETR dans les temps, au mois de novembre-décembre. On a quelqu'un de la sous-préfecture qui nous a contactés en disant : "Il faut le transformer en DSIL." Madame Wojkiewicz, qui travaille là-dessus, était bien au courant.

Vous êtes intervenu en disant : "Il faut le faire, il faut le faire." Mais on le savait, on l'a fait.

Monsieur BACHIRI :

Non... à l'époque...

Monsieur le Président :

Si si, c'est ça. Ne réécrivez pas l'histoire.

À chaque fois, ça va être comme ça ? C'est terrible. Je dis simplement que sur ce document...

Oui, oui.

Monsieur BACHIRI :

Laissez-moi finir, Monsieur Desmons quand même.

Je dis simplement que sur ce document-là, au départ, on est sur une demande en DETR. C'est moi qui vous interpelle sur le fait qu'il y a une possibilité de financement supérieur et ça peut rentrer en DSIL... Pourtant, le mail, je l'ai, je peux le lire.

Monsieur la Président :

Vous avez parlé des 504 mails que je vous ai envoyés, je vais vous transférer le mail qui explique que ce n'est pas comme ça que ça s'est passé, et vous comprendrez.

Vous avez peut-être eu l'impression d'intervenir là-dessus, et tant mieux si vous êtes intervenu, mais ce n'est pas pour ça que ça s'est fait. Peu importe, ça s'est fait.

Monsieur BACHIRI :

Je disais simplement que sur ce dossier-là, on a candidaté DETR par DSIL sur un mail que je vous ai envoyé, Monsieur Desmons, que vous le vouliez ou pas. Merci.

Monsieur le Président :

Le point suivant, c'est la mutuelle de santé communale. Je laisse la parole à madame Frasca.

25. Mutuelle de santé communale - Convention de partenariat avec la complémentaire santé JUST

Madame FRASCA :

Merci, Monsieur le Maire. On doit signer une convention de partenariat avec la complémentaire de santé Just.

Au dernier conseil municipal, on vous avait informés que la Commission avait retenu la mutuelle Just.

Vous avez eu tous en main le document de la convention.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le principe de la mise en place d'une mutuelle de santé communale, d'approuver la convention de partenariat proposée par la complémentaire santé Just, d'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention.

Très important, il va avoir une réunion publique le 21 septembre.

Les responsables de cette mutuelle vont faire une réunion publique le 21 septembre. Ce sera informé dans le Waz qui sera distribué le 3 septembre. Comme ça, toute la population sera informée qu'il y a une réunion publique pour cette mutuelle.

Merci.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques avant de passer au vote ? Non ? Madame Poulain.

Madame POULAIN :

Une question. J'ai lu dans la convention de partenariat que la mutuelle pourra concerner les agents municipaux. C'est très bien.

Sauf s'ils ne bénéficient pas déjà d'une participation financière de la ville.

Vous savez normalement qu'il y a une ordonnance en 2021 qui est passée, relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, et que ça va être obligatoire.

Ça veut dire que là, on fait un distinguo entre les personnes qui travaillent dans une entreprise privée à qui on ne demandera pas si leur employeur met une participation ou pas, mais qu'à partir du moment où la municipalité viendra mettre une participation sur la complémentaire santé, les agents municipaux ne pourront plus bénéficier de ces tarifs-là, j'ai bien compris ?

Madame FRASCA :

C'est quel point, s'il te plaît, Ophélie ?

Madame POULAIN :

L'article 1.

Madame FRASCA :

L'article 1. Je vais vérifier. À ta question, je t'informerai. Je vais vérifier.

Monsieur le Président :

Vers l'aspect juridique de ce point-là, effectivement.

Madame POULAIN :

Oui, pour pas que ce soit au désavantage des agents municipaux.

Madame FRASCA :

Oui, bien sûr, tout à fait.

Tout à fait.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? On peut passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui est pour ?

27 votes pour.

26. Projet de rénovation du Groupe scolaire Notre-Dame de la ville de Waziers dans le cadre du dispositif des Projets Territoriaux Structurants (P.T.S)

27. Projet de revitalisation de la Place André Bordeu de la Ville de Waziers dans le cadre du dispositif des Projets Territoriaux Structurants (P.T.S)

Monsieur le Président :

C'est la convention de concession de places de stationnement.

Ça a été évoqué en commission grand projet.

On avait été saisi il y a quelques semaines, et d'ailleurs j'étais avec monsieur Zaïr et monsieur Bachiri, par l'association qui gère la mosquée de Waziers, sur le fait qu'ils étaient bloqués pour leur demande de permis de construire, puisqu'ils sont établissement qui reçoit du public et il leur faut acter le fait qu'ils aient des places de parking.

De fait, depuis 30 ans, voire plus, il y a un parking naturel qui est positionné devant, mais ce n'était pas encadré juridiquement.

Cette convention permettra d'avoir les 25 places dont ils ont besoin sur du terrain communal.

Pour l'instant, le terrain communal n'est pas si grand que ça. Vous avez le plan qui est fourni également dans le dossier, et ça leur permet grâce à ça de pouvoir continuer leur demande de permis de construire.

Sur la parcelle AM 798, c'est pour une durée de 30 ans.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Non.

Monsieur Bachiri.

Monsieur BACHIRI :

Effectivement, avec monsieur Zaïr, nous étions avec vous sur ces échanges-là.

Ce qu'il faut juste avoir en tête, c'est que sur cette convention, je pense, elle est bonne, elle est sage, parce qu'elle va permettre à cette association de pouvoir déposer son permis de construire. Par contre, je ne sais pas dans la convention, mais c'est parce qu'on s'était engagés aussi dans cette réunion, mais c'était plutôt vous qui l'aviez dit à l'époque, qu'avant la fin du mandat, il y aurait un macadam, un enrobé qui serait posé sur le parking. C'est deux choses différentes.

Monsieur le Président :

Ça, c'est lié au projet d'entrée de ville dont on va parler après, ça dépend du chemin Douaisis Agglo, etc. On a dit qu'on allait regarder, et c'est effectivement des choses qu'on avait déjà évoquées en réunion, également.

C'est une convention juridique qui permet d'encadrer, pour l'euro symbolique, bien sûr, qui leur permet administrativement de s'y retrouver.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? On peut passer au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui est pour ?

27 pour.

Madame Dini, si vous voulez intervenir sur le fait de vous abstenir, libre à vous.

Ce n'est pas une obligation.

D'accord, OK.

Je vais laisser la parole à monsieur Ferenz pour le point 27 et les suivants sur les projets de territoires structurants.

28. Aménagements qualitatifs des espaces publics du côté Sud de la ville de Waziers dans le cadre du dispositif des Projets Territoriaux Structurants (P.T.S)

Monsieur FERENZ :

Le point 27 concerne justement le projet de rénovation concernant le groupe scolaire.

Ça fait partie aussi d'une demande complémentaire avec le point 28, puisque ces projets-là peuvent rentrer dans ce qu'on appelle les projets territoriaux structurants, les PTS, auxquels on peut avoir des subventions auprès du département.

Ces demandes de subventions ont été déposées.

Aujourd'hui, monsieur le Maire, la prochaine date qui est prévue pour la vision de ces dossiers-là serait le lundi 26 juillet.

Certainement qu'à cette date-là, nous aurions un retour concernant en tout cas le point 27 et le point 28.

Monsieur le Président :

C'est ça. Comme ça a été expliqué en commission Grands Projets, il y a beaucoup de sujets qui ne sont pas encore mûrs, mais comme on est sur une programmation de trois ou quatre ans, si on veut être positionnés au moment où on sera prêts, le Département, il faut qu'il puisse avoir des crédits aussi.

L'idée, c'est expliqué dans le petit paragraphe d'introduction, c'est un projet qui sera amené à évoluer avec un travail des conseils municipaux et de différents experts et intervenants. C'est le cas sur Notre-Dame. C'est l'enjeu le plus important et le plus coûteux. Ça va être le cas sur le point 28, sur l'entrée sud, avec la cité du Rivage, avec le pont, avec Berce Gayant.

Et sur le point 29, sur la place Bordeu et sur le centre-ville.

On a vraiment acté en commission qu'il y avait encore du travail à faire. Mais si on veut se positionner pour une demande de subvention et ne pas attendre le train d'après, on a intérêt à prendre cette délibération de principe qui nous permettra... Après, si on n'est pas contents du financement ou du projet, on n'est pas engagés à faire des travaux qu'on ne veut pas faire, mais ça permet de se signaler auprès du département.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Peut-être projet par projet, ou globalement sur les trois, puisque les trois vont ensemble.

Monsieur Michon ?

Monsieur MICHON :

Oui, sur le projet de l'école Notre-Dame, des écoles Notre-Dame, il n'y a pas de souci, il faut qu'on se positionne. Là, on a le bureau d'études qui travaille dessus.

Sur les deux autres, j'interviendrai après la présentation. Je suppose qu'il y aura une présentation des deux autres points.

Monsieur le Président :

Techniquement, on peut en parler, mais il n'y avait pas de documents projetés présentés, là, puisque ça avait été fait en commission.

Monsieur MICHON :

Comme les trois font partie d'un lot, je vais m'expliquer sur les deux autres, à ce moment-là.

Monsieur le président :

Allez-y.

Monsieur MICHON :

Sur ces deux questions, nous allons nous abstenir.

En effet, il s'agit de deux gros projets, je dirais, pas totalement. Quand on dit deux, ça pourrait être plus, puisqu'il n'y a qu'une partie qui aurait été présentée. C'était présenté en commission, mais pas encore, bien sûr, à la population.

Sur ceci, nous avons des approches et des appréciations différentes. Nous avons expliqué qu'avant de mettre en place de tels aménagements, il nous semblait de toute première importance de diligenter une étude sérieuse de circulation avec plusieurs simulations de sens de circulation et d'études de pointes horaires, d'affluence dans la commune, avec une étude concernant les points noirs, heures et lieux.

Cette même étude devrait pour nous également nous faire des propositions d'amélioration du stationnement dans la ville.

Par ailleurs, la non-suppression des ponts à l'entrée sud nous prive de beaucoup de possibilités concernant le stationnement pour les commerces de la place Moché.

Autre point non négligeable, il nous manque un chiffrage financier un peu plus précis et le plan de financement de comment la ville va, bien évidemment, financer.

On laisse la porte ouverte. On ne vote pas contre. On s'abstient, pour l'instant. On verra après comment les choses évoluent.

Monsieur FERENZ :

Monsieur le Maire ?

Monsieur le Président :

Oui, Sébastien Ferenz.

Monsieur FERENZ :

Vos remarques ont bien été prises en compte dans le compte rendu, effectivement. Il y aura bien sûr des éclaircissements.

Comme je l'ai évoqué, c'est aussi le rôle de cette commission, c'est d'apporter effectivement des éclairages plus précis tout à chacun.

Pour moi, cette réunion, je le redis encore devant tout le monde, était plutôt très constructive.

Sur le sujet, effectivement, les points que vous évoquez ont été identifiés. Le but, par la suite, c'est de travailler sur chaque point.

Cette vision, c'est de pouvoir rendre une certaine fluidité concernant l'entrée de ville et aussi un re-dynamisme du centre-ville, en y intégrant les voies douces.

C'est vrai que c'est des projets de grande ampleur sur lesquels on doit aussi s'appuyer sur une analyse. Et ça, j'ai envoyé une demande auprès du Département pour qu'on puisse être aidés là-dessus.

Moi, je suis convaincu, et vous l'avez encore mentionné, qu'il faudra bien penser aussi au mode de financement, que ces projets-là, en les priorisant, vont aboutir à un re-dynamisme, et puis à une nouvelle vision de la commune.

Je pense que cette commission a tout à faire avec les idées de tout le monde, et c'est comme ça qu'on va pouvoir faire grandir encore notre commune.

Monsieur le Président :

Une remarque, une intervention, Monsieur Bachiri.

Monsieur BACHIRI :

Une intervention. Sur le projet du groupe scolaire, bien sûr, nous sommes favorables, et c'est dans notre programme.

Mais juste une remarque. Ça demande à travailler et à regarder ça.

Mais je crois que sur le groupe Notre-Dame, là où on a eu beaucoup, je crois, de soucis dans le temps à trouver du financement, parce que c'est un bâtiment qui est classé à l'UNESCO, pour avoir eu un échange avec une personne, et je crois que cette information, il faudra la vérifier dans le temps, ce bâtiment-là va pouvoir rentrer à subventions. Il y a des choses qui vont modifier cela. Mais je vous enverrai aussi un 505^{ème} mail pour vous expliquer comment on peut le faire. Il faut juste être attentifs là-dessus, parce que je pense qu'il y a une possibilité qu'on peut voir.

Par contre, sur le point 29, on travaillera ensemble, parce qu'on l'a vu lors d'une réunion, ce projet qui nous avait été proposé, c'est aussi dans le programme qui est le nôtre, mais juste à ne pas confondre quand même deux choses.

C'est que revitaliser la place Bordeu aujourd'hui en tant que telle, il faudra quand même s'assurer de deux, trois choses, quand même.

On a fait l'acquisition d'un bâtiment pour lequel, à l'époque, on ne s'était jamais dit qu'on achèterait ce bâtiment, et on l'a acheté, et c'est une très bonne chose de l'avoir acheté.

Avant de penser à la place, il faut d'abord regarder qui arrive, parce que ça peut conditionner l'accessibilité et les places de parking qu'il faut laisser à cet endroit-là. Il ne faut pas aussi, d'un côté, faire quelque chose, et puis, après, se mettre une balle dans le pied pour le reste.

Secundo, vouloir revitaliser la ville, la place André Bordeu, pourquoi pas, mais n'oublions pas aussi qu'on a beaucoup de routes, beaucoup de trottoirs qui sont aussi abîmés, et que dans notre débat de départ, c'était si c'est possible, on le fait, mais gardons quand même, malgré tout, les bonnes priorités.

Faire demain, qu'on ait une belle place et que nos trottoirs, nos rues ou certaines routes sont abîmés, qui n'ont pas été refaits, c'est un débat qu'il faudra qu'on ait ensemble et remettre les... C'est juste pour être très clair.

Sur le point 27 et le point 28, il n'y a pas de problème pour nous.

Sur le 29, je vais m'abstenir sur le fait qu'il faut qu'on ait un vrai débat pour savoir quelles sont les priorités qu'on mettra en place sur le mandat.

Merci.

Monsieur le Président :

Sur le dernier point, je vais compléter.

Effectivement, de toutes façons, les porteurs de projet qu'on voit pour le local, ils sont intéressés, quand on leur montre le plan de circulation, etc.

Par contre, quand on montre la végétalisation juste devant, bizarrement ça fait du parking en moins, donc on en a pris conscience, on en avait parlé en commission de toutes façons.

Donc effectivement, il faut qu'on trouve la bonne façon de le faire sans perdre des places de stationnement proches du magasin.

Monsieur Michon, vous voulez intervenir ? Allez-y.

Monsieur MICHON :

Je veux revenir sur les écoles de Notre-Dame.

Il y a quelque chose qui vient de tomber auquel je pense qu'il faut s'intéresser tout de suite, c'est : l'Europe vient de débloquent plusieurs dizaines de milliards dans le cadre du plan de relance. Et je pense, d'après ce que j'ai lu, que l'école pourrait être éligible.

Donc, je pense que dès que la Région a décidé de son exécutif, il y a une démarche immédiate à faire auprès de la Région pour émerger très rapidement.

Je crois que c'est très important.

Monsieur le Président :

Merci, Monsieur Michon, de partager l'information en direct. Merci.

Monsieur Bachiri.

Monsieur BACHIRI :

En fait, c'est une référence à ce point-là et effectivement, il y a des moyens qui vont être proposés et du coup, il n'y a pas de restriction sur un bâtiment UNESCO ou pas, donc c'est un avantage.

Monsieur le Président :

Ni de changement de destination, parce que c'était ça qui posait problème la précédente fois.

Monsieur BACHIRI :

C'est pour ça que je vous dis qu'il faut travailler.

Monsieur le Président :

Alors, encore une fois effectivement, on n'a pas prévu de présentation spécifique là-dessus. Ça pourrait prendre beaucoup de temps, et pour le public, c'étaient des choses qui ont déjà été évoquées dans un journal municipal dans le cas du sud, l'entrée sud de la ville.

Notre-Dame, moi, je pense que beaucoup de gens... de toute façon, on est encore en train de travailler, on vient d'en parler sur le financement et puis sur le projet. Donc, s'il y a cette

bonne nouvelle par rapport à ça, ça peut nous ôter sans doute une épine du pied. Les élus et les experts vont continuer à travailler et les présentations seront faites aux habitants pour les associer à la démarche le moment venu.

Là, c'est pour être inscrit dans les bons tiroirs au niveau du département et qu'il nous reste des financements quand on sera prêt de notre côté.

S'il n'y a pas d'autres interventions, on va passer au vote. Distinctement pour s'y retrouver,

Sur la 27, donc sur Notre-Dame, qui est contre ? Oui, Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri, une intervention ?

Monsieur BACHIRI :

Juste sur le point 29, c'est pour bien comprendre, et c'est pour ça que j'avais demandé le document à madame Margonelli quand j'avais reçu l'ordre du jour.

C'était pour bien comprendre, puisque dans cette commission pour laquelle on s'était, ... pas commission, mais groupe de travail, pour reprendre l'expression de Catherine, vous mettez dans ce document, création d'une salle de danse à l'Espace culturel.

Mais on le retrouve aussi dans la Cité éducative.

Monsieur le Président :

On tente à différents endroits.

On arrive à le rattacher à ce PTS parce qu'on échange avec les techniciens du département. Ils nous disent que c'est une compétence du Département, tout ce qui est conservatoire, arts, etc. Donc on peut le rattacher parce que ça inclut les pistes cyclables aussi à l'intérieur du stade Allendé pour aller jusqu'au parc de l'Espace culturel.

Mais ça peut aussi assez bien rentrer dans la Cité Educative. La Cité éducative, on pense qu'il y a des choses qui ne vont pas être prises, ça nous étonnerait qu'on ait la totalité des 2,3 millions qui sont prévus, je crois, entre Douai et Waziers.

Donc on va être très vite fixés sur les Cités Educatives. Ça va être beaucoup plus lent sur le département, donc on pourra toujours le retirer.

Et puis après, l'un n'empêche pas l'autre. On peut avoir de multiples financements aussi.

Monsieur BACHIRI :

Oui, vous avez raison, il faut taper à toutes les portes dès qu'on peut avoir des subventions. Ce que je veux dire par là, c'est que la Cité Educative, elle répond à un besoin vers un public qui en a besoin. Vous voyez ce que je veux dire ?

Donc si on peut plutôt taper sur ce dossier-là et ne pas prendre l'argent pour refaire une salle dans la Cité éducative, mais au contraire laisser les moyens pour que l'enseignement soit donné, puisque ça touche les quartiers prioritaires. J'aimerais plutôt qu'on fasse ce choix-là et ne pas prendre l'argent dans l'enveloppe de la Cité Educative pour aller, puisqu'on nous avait expliqué que c'était 75 000 euros pour refaire cette salle-là, je préférerais que ce soit dans ce projet-là, ça soit balisé pour qu'on puisse l'avoir là-dessus, soit ce soit la mairie qui le prenne en charge. Mais laissons les moyens qui sont mis dans la Cité Educative vers le public qui habite les quartiers prioritaires, parce qu'il y a un gros besoin. Et je trouve qu'il ne faut pas tout mélanger. Il ne faut pas se servir de ça pour aller chercher l'argent. Cet argent-là, il doit aller vraiment vers un public prévu à ce sujet.

Monsieur le Président :

Oui, on peut débattre là-dessus, mais une école de danse, c'est aussi, et on l'a vu dans notre campagne, qu'il y avait beaucoup de jeunes filles notamment, même si la danse n'est pas réservée qu'aux filles, bien sûr, mais qui étaient intéressées par des activités, qui habitent peut-être en QPV. Donc, si on a une salle de danse à cet endroit-là, ça va servir aussi. Ça rend tout à fait aussi dans la Cité Educative.

Monsieur BACHIRI :

Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas le faire, je disais qu'il ne faut pas prendre dans l'enveloppe de la Cité Educative qui est dédiée. On a vu une somme qui était de 75 000 euros pour ponctionner dans l'enveloppe de la Cité Educative pour pouvoir faire cette salle. Ce que je dis simplement, c'est qu'on la retrouve sur cette proposition sur le point 29.

Je préférerais plus qu'on se batte pour l'avoir à cet endroit-là, et laissons l'enveloppe dédiée. Bien sûr qu'il faut la faire, cette salle. Je n'ai pas de problème avec ça.

Monsieur le Président :

Sur le point 27 :

Qui est contre ?

L'école Notre-Dame, le financement avec le Département.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui est pour ?

27 pour. Merci.

Le point 28 sur le côté sud, on va dire l'entrée de ville, la cité du Rivage, Berce Gayant, le pont.

Qui s'abstient ?

On va avoir le groupe Agir pour Waziers qui s'abstient, plus deux abstentions du groupe Engagés pour Waziers.

Qui est pour ? Le reste.

Ensuite, le point 29, sur le centre-ville, cette fois-ci, la place Bordeu et les alentours.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? C'est une abstention complète d'Engagés pour Waziers ? D'accord.

Monsieur BACHIRI :

L'abstention va avec le commentaire que je vous ai fait.

C'est juste qu'il faut qu'on ait un vrai débat sur cette partie de la place.

Monsieur le Président :

OK. Abstention des deux groupes Engagés pour Waziers et Agir pour Waziers et vote pour du groupe VIA Waziers.

On continue sur l'urbanisme, je vais laisser la parole à nouveau à Sébastien Ferenz sur la centrale photovoltaïque.

29. Développement d'une centrale photovoltaïque : avenant au projet de la promesse de bail

Monsieur FERENZ :

C'est dans la continuité de ce qui avait été déjà engagé par l'ancienne municipalité avec des points un peu d'échange à aujourd'hui sur les modifications tarifaires.

C'est ce qui est un peu expliqué dans le document.

A aujourd'hui, on a eu une hausse significative concernant la redevance, le loyer qui sera alloué à la commune.

A aujourd'hui, dans l'instruction du dossier, ils sont en échange sur un point assez particulier concernant une espèce protégée.

A aujourd'hui, on n'a toujours pas de date de présentation du dossier au niveau ministère. Voilà.

Monsieur le Président :

Monsieur Zaïr, une question ?

Monsieur ZAÏR :

Juste un petit point, mais c'est sur le plan de situation à l'échelle... Celui qui à l'échelle...

Monsieur le Président :

Est-ce qu'on peut ouvrir l'autre document, s'il vous plaît ?

Monsieur ZAÏR :

Il est dessus, non ?

Monsieur le Président :

C'est la promesse de bail.

Monsieur ZAÏR :

Ah, c'est la présentation. Si tu peux arriver au plan. Je ne sais pas si c'est EDF qui l'a fait.

Monsieur le Président :

Note de synthèse, projet solaire. Le cinquième document, ou le sixième ? Cinquième.

J'en profite pour vous dire que l'avenant à la promesse de bail sur la dernière page, il y a une petite erreur, c'est un copier-coller d'EDF. On parle de parc éolien, alors qu'il s'agit bien d'un parc photovoltaïque. C'est cité à la dernière page.

Il faut aller au plan, s'il vous plaît.

Monsieur ZAÏR :

Il faut juste aller au plan. Vous avez grisonné. Si tu peux l'agrandir. Parce que les parcelles concernées sont normalement en rouge, et là, vous avez mis l'école et le club de boules.

C'est un point de détail.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'on peut zoomer un peu plus encore ?

Monsieur ZAÏR :

Avec les parcelles, et tout ça.

Si vous zoomez, vous allez voir qu'il y a l'école maternelle qui est dedans, et puis aussi le club de boules.

Je ne sais pas si c'est EDF qui vous l'a donné, mais là, en gros, ils peuvent mettre du photovoltaïque.

Monsieur le Président :

On n'a pas un autre plan, après ? Parce que ce n'est pas celui du... Non ? C'est le seul du document ?

Monsieur ZAÏR :

Là, il y a les numéros de parcelles.

Monsieur le Président :

C'est ça, c'est sur les parcelles, parce que ça doit prendre une partie de la parcelle.

Bien sûr, ça ne touche pas l'école.

C'est sur 7,65 hectares, je crois, de tête.

C'est pareil, le document technique a été présenté en commission grand projet.

Évidemment, il n'y a pas l'école dessus. On parle des parcelles.

Je voulais compléter aussi en montant, puisque c'était prévu au départ 1 000 euros par hectare de loyer par an. Là, on passe à 6 000 euros par hectare par an, avec un paiement possible de 80 % de cette somme au début des 30 ans.

Ça veut dire que ça va être une bonne chose pour le budget, quand on va lancer l'opération. Ça fera une avance de 558 000 euros qui seront des loyers d'avance. Et après, on touchera les loyers de 1 000 euros par hectare par an pendant les 30 ans, ce qui était prévu initialement.

C'est un bonus, entre guillemets, qu'on n'avait pas forcément imaginé dans la construction de nos budgets à une époque, qui sera une bonne chose pour financer d'autres projets sur la ville.

Le terrain de Total, anciennement Air Liquide, la parcelle blanche qui est juste au-dessus, qui est polluée, il y a une possibilité éventuellement que notre projet puisse se faire à cet endroit-là.

Pour l'instant, ce n'est pas mûr. Ce n'est pas du tout avancé. Mais ça pourrait se tenir aussi.

Mais dans ce cas-là, ce n'est pas un terrain communal, il n'y aura pas de loyer, évidemment. Mais il y aura quelques rentrées fiscales, si c'est le cas.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Monsieur Michon.

Est-ce qu'on peut baisser aussi un volet, s'il vous plaît ? Merci.

Monsieur MICHON :

On n'y arrivera pas, c'est entre les deux. Le volet baissé ou pas, on n'y arrivera pas. Il faut que je bouge un peu. Ce n'est pas grave. C'est sur le côté. Ce n'est pas grave.

Je voulais simplement dire que je suis particulièrement satisfait qu'on continue ce projet, parce qu'il y avait à un moment donné quelques hésitations, et que ça va effectivement faire une rentrée non négligeable pour la commune, pour financer un certain nombre d'autres choses.

En plus, qu'on soit bien d'accord, aujourd'hui, est-ce qu'on prend une décision sur la manière de procéder ou pas ?

On prend simplement la décision de signer l'avenant du bail avec les montants indiqués dans la délibération, dans l'annexe ?

Monsieur le Président :

Oui, c'est ça, c'est pour vraiment valider le projet ou pas.

Mais effectivement, c'est la convention qui avait été signée initialement en 2019. Il faut la signer de nouveau avec cet avenant pour changer le montant et ça permettra d'engager les choses.

Le permis de construire n'est pas encore déposé. Je sais qu'ils avancent sur d'autres sujets, mais de toutes façons à la limite, l'engagement de l'ancienne promesse de bail pourrait être appliqué. On a tout intérêt à signer cet avenant, sinon on se passe de cette manne financière.

Monsieur MICHON :

Oui, tout à fait.

Pour clarifier, 558 450 euros de soulte au démarrage des travaux.

Ensuite, la retombée va être de 16 820 euros par an, c'est-à-dire en comprenant le loyer et les retombées fiscales.

Monsieur le Président :

C'est ça. Sachant qu'au niveau des retombées fiscales, c'est l'Agglo qui en bénéficie le plus, mais la commune a une part non négligeable également, tout à fait.

Monsieur MICHON :

Je ne prends que la part commune, ce qui nous revient.

C'est quand même une opération très intéressante pour la Ville. C'est ce que je voulais signaler.

Monsieur le Président :

Oui, effectivement. Après, il faut rendre à César ce qui est à César, c'est-à-dire que ce n'est pas en trois ans et en quelques mois qu'on a renégocié tout en disant que ça a été mal négocié avant.

Il y a un aspect aussi technologique qui fait qu'un projet est, entre guillemets, retardé, mais ce n'est pas de notre fait, de quelques années, fait que les panneaux photovoltaïques sont de plus en plus performants et ça devient encore plus rentable pour les sociétés.

Il y a plus de subventions aussi que ces sociétés-là touchent. C'est ce qui fait qu'elles veulent absolument le faire et ça nous permet, nous, commune, de toucher plus.

Est-ce qu'il y a une remarque ? Madame Poulain.

Madame POULAIN :

J'ai une question, parce que j'ai lu dans la note de synthèse, page 3, que les retombées locatives se basent sur un loyer de 5 000 euros par hectare et par an.

Je me suis posé la question, puisque là, on est sur un loyer complémentaire annuel, plus un loyer complémentaire unique, est-ce qu'on avait aussi le choix de garder un loyer annuel complémentaire, mais d'un montant de 5 000 euros par hectare et par an sur la durée du bail ?

Monsieur le Président :

Ça a été évoqué en commission Grands Projets.

Je vous ai dit 6 000 euros, mais c'est 5 000 euros, effectivement.

Il y avait trois choix. Financièrement, évidemment, le dernier est plus intéressant.

C'était soit un bail de 30 ans avec un loyer de 5 000 euros par hectare par an utilisé, soit un bail de 30 ans avec une part de 50 % du montant des loyers avancé sur 30 ans. Ça veut dire 2500 euros par hectare par an utilisé, avec une avance de 45 600 euros par hectare versés dès la première année pour les 30 ans, fois le nombre d'hectare, 7,5, à peu près, hectares.

Ou dernière solution, c'est ce qui a été retenu ici et ce qu'on avait discuté en commission, c'est un bail de 30 ans avec une avance de 80 % du montant du loyer. 1 000 euros par hectare par an qui seront facturés tous les ans et une avance d'un montant de 73 000 euros par hectare la première année pour les 30 ans. Ça fait une avance de 558 000 euros pour l'emprise du projet.

Madame POULAIN :

La première proposition, la première solution, c'était ?

Monsieur le Président :

C'était un bail de 30 ans. On n'avait pas de soulte initiale. C'était 5 000 euros par hectare par an.

Madame POULAIN :

C'est bien ce que j'avais compris.

Monsieur le Président :

Tout à l'heure, j'ai dit 6 000, effectivement, c'était 5 000.

Madame POULAIN :

Si on reste sur cette valeur de $5\,000 \times 7,65 \times 30$ ans, ça nous fait 1 147 500 euros sur les 30 ans. D'accord ?

Si je prends le loyer complémentaire annuel, les 1 000 euros par hectare par an qui vont nous faire total sur les 30 ans de 229 500 euros, auxquels j'ajoute le loyer complémentaire unique de

558 450 euros. J'arrive à un total sur 30 ans de 787 950 euros.

On s'aperçoit qu'on a un delta sur les 30 ans de 359 950 euros.

Je me dis que c'est un peu comme le principe du Keno Gagnant à vie, est-ce que vous voulez

100 000 euros par an ou les 2 millions d'euros tout de suite ?

Je me suis posé la question de quelle vision on prenait pour la ville ?

Là, je comprends bien qu'on peut avoir une manne financière importante, là, tout de suite, qui n'était pas forcément prévue, à moins que c'était dans vos projets de ne pas réaliser l'emprunt qui était à peu près du même montant. Je ne sais pas si c'est une stratégie. Mais on perd quand même 359 000 euros pour la ville.

Monsieur le Président :

Normalement, on ne devrait pas, parce que pour moi, c'était des mathématiques pures, puisque

80 % de 5 000, ça faisait bien 1 000. Je ne conteste pas vos calculs, mais je ne sais pas si quelqu'un d'autre a fait le calcul de son côté ?

Madame POULAIN :

Est-ce qu'on pourrait juste s'en assurer ? Qu'on ne soit perdants.

Monsieur le Président :

Bien sûr, bien sûr.

Monsieur BACHIRI :

Mais le calcul, il est sur la base que vous avez donnée.

Monsieur le Président :

Bien sûr.

Monsieur BACHIRI :

C'est des mathématiques, mais c'est exactement le calcul qu'on a fait.

On l'a relu et on l'a reproduit sur un tableau.

C'est des chiffres, c'est des maths, comme vous le dites, et il y a quand même un delta qui n'est pas négligeable.

La vraie question qu'il faut se poser, c'est ce qui est sur le document, est-ce que, oui ou non, c'est ce qui va nous suivre, puisque c'est ce qu'on va voter ?

Et est-ce qu'on fait le bon choix ce soir ?

Est-ce qu'il faut le faire ? Oui, il faut le faire.

Mais est-ce que l'option qui est choisie est la bonne ?

Monsieur le Président :

Effectivement, je pense qu'il faut qu'on revérifie, à mon avis.

Si ce n'est pas le même montant à l'euro près, il faut qu'on se repose la question, on peut revoir ça plus tard.

En tout cas, il ne faudrait pas se faire avoir administrativement sur quelque chose.

Je vous propose qu'on vérifie.

Si c'est bien le même montant et que c'est juste une erreur de calcul dans les chiffres qui ont été donnés, on part sans hésiter sur cette solution d'avoir les 80 % financés tout de suite.

S'il y a une dégressivité qui est très faible, ou qui est importante, là, on se revoit forcément. Après, si c'est fait, il faudra redélibérer.

On va dire que ce soir, on acte, si vous voulez bien, la délibération que si c'est à l'euro près.

Monsieur BACHIRI :

Oui, pas de problème pour qu'on puisse valider cette délibération ce soir en tant que telle. Mais il faut quand même mettre les commentaires qui vont bien. On ne parle pas de 20 euros. Il y a quand même un enjeu non négligeable à plus de 350 000 euros.

Il faut juste s'assurer que le document que vous nous avez présenté ce soir et que la manne financière ne nous est pas défavorable sur ce qu'on va voter ce soir.

C'est une question technique, je n'ai pas la réponse, mais si on vote quelque chose ce soir et qu'on la vote au prochain conseil municipal, est-ce qu'elle fait foi ?

Monsieur le président :

Je pense qu'on peut décider de voter que c'est seulement si on arrive au même montant. Monsieur Michon veut la parole, je vais lui laisser.

Monsieur MICHON :

Oui, moi, je crois qu'il faut simplement ce soir voter l'avenant avec les montants de loyer annuel. Point barre.

Et après regarder concrètement le détail, comment on le gère.

Parce que, ne nous faisons pas d'illusions, si on a le paiement d'une soulte, forcément, ça vient au détriment du global. Ce n'est pas des philanthropes. Ce n'est pas du tout des philanthropes, il faut le savoir.

Monsieur le Président :

Il faut voir jusqu'à quelle marge de manœuvre on est d'accord pour regarder.

Monsieur BACHIRI :

Monsieur Desmons, est-ce qu'il ne faut pas, et pour le coup, c'est une négociation, il y a forcément un loup là-dedans, c'est est-ce qu'on ne nous a pas vendu plutôt la grosse valeur qui peut être intéressante à prendre pour finalement ne pas regarder à côté ? C'est juste là où il faut faire attention.

Monsieur le Président :

De toutes façons, on est d'accord qu'il vaut mieux, ne serait-ce que parce qu'on peut placer l'argent, avoir tout de suite plus que moins dilué sur quelques années.

Effectivement, comme le tac-au-tac gagnant sur une longue période.

Après, il faut voir le pourcentage. Effectivement, là, on n'a pas donné les éléments précis pour que le conseil municipal puisse se prononcer. Je pense qu'il vaut mieux décaler le sujet et de revoir, plutôt que de se précipiter à prendre une délibération là-dessus. Comme ça, on aura le bon montant précis.

On reporte ce point-là, si vous en êtes d'accord, et on verra ça au mois de septembre.
Je pense qu'EDF n'est pas à quelques jours près non plus.
Est-ce qu'il y a d'autres remarques là-dessus ?

On va passer au point 30.

30. Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, j'ai pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Un prêt auprès de l'Agence France Locale dans les conditions suivantes :
 - Montant du contrat de prêt : 585 000,00 EUR
 - Durée Totale : 10 ans
 - Taux Fixe : 0,42 %
 - Mode d'amortissement : Linéaire
 - Périodicité : Trimestrielle
 - Base de calcul : exacte/360

-De louer à Madame CARLIER - WATTRELOT Christiane domiciliée 47 cité du Calvaire à Waziers un garage. Le loyer trimestriel est fixé à 103,73 €

-De souscrire avec la société S.A.E.M. Centre d'affûtage à DORIGNIES, un contrat d'entretien pour le matériel désigné à l'article 1 du contrat et installé dans les locaux du service Technique à l'atelier Menuiserie pour un montant de 950,00 euros soit 1 140,00 euros TTC.

-De signer plusieurs conventions pour la mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles, avec la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE.

-De signer une convention avec REFPAC sur la taxe locale sur la publicité extérieure, qui permet d'affiner les dimensions des différentes enseignes des commerces et entreprises qui sont installés dans la ville, pour avoir quelque chose de plus précis.

- Marchés Publics :

MP N° 2021 – 003 : Marché de services pour la prestation du feu d'artifice pour la fête nationale du 13 juillet 2021 de la ville de Waziers

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux articles R. 2123-1 à – 8 du Code de la Commande Publique.

Les critères de jugements des offres sont :

- Valeur techniques (mémoire technique détaillant les projets de tableaux, leur contenu de produits et calibres des bombes, le tout imagé) : 35 %
- Prix des prestations : 35 %

- Qualités esthétiques (originalité des bandes sonores) : 30%

Nous avons reçu 3 offres. (SOCIETE FC ARTIFICES - SARL REGIE FETE PYROTCHNIE - SOCIETE SPL EVENT)

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société SPL EVENT & ARTIFI-CIEL pour un montant de 5 416.66 € HT. Ce marché a été notifié le 11 juin 2021.

MP N° 2021 – 007 : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et livraison de viennoiseries et de pains pour les ALSH – colonies et séjours de vacances 2021.

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux articles R. 2123-1 à – 8 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord cadre (article R2125-1 du Code de la Commande Publique) mono-attributaire et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à R2162-13 à 14 du Code de la commande Publique.

Les critères de jugements des offres sont :

Qualité du produit proposé suite aux tests effectués après dépôt des échantillons - 60 %,

2) Prix - 40%.

Nous avons reçu 1 seule offre.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la boulangerie « L'épi doré » à Waziers.

Les prix se décomposent ainsi :

Ø VIENNOISERIES A.L.S.H. 2021 (pur beurre)

| Produit | Quantité moyenne par jour | L'épi doré 55 | |
|---------------------------------|---------------------------|------------------|-------------------|
| CANDIDATS | | Prix unitaire HT | Prix unitaire TTC |
| Petit pain chocolat (80 gr.) | 250 | 0.56 € | 0.60€ |
| Chausson aux pommes | 250 | 0.75 € | 0.80 € |
| pain au lait au sucre (120 gr.) | 250 | 0.47 € | 0.50 € |

Ø PAINS A.L.S.H 2021

| Produit | Quantité moyenne par jour | Boulangerie « l'épi dore 55 » | |
|-----------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|
| CANDIDATS | | Prix unitaire | Prix unitaire TTC |

| | | | HT | |
|----------------------|------|---------------------------------|--------|--------|
| Pistolet baguette | demi | 80 | 0.28 € | 0.30 € |
| Pistolet petit | | 70 (suivant pique- nique) | 0.18 € | 0.20 € |

Ce marché a été notifié le 19 mai 2021.

Monsieur CINQUEMANI :

Monsieur Desmons ?

Monsieur le Président :

Oui, Monsieur CINQUEMANI ?

Monsieur CINQUEMANI :

J'aurais une petite question, parce que j'ai une interrogation.

Je suis quand même surpris que nous n'ayons reçu qu'une proposition.

Je suis quand même surpris, parce que l'année dernière, on en a reçu quand même plusieurs, peut-être deux ou trois, de mémoire. En tout cas, on avait reçu plusieurs échantillons de plusieurs boulangers locaux.

Là, ça m'a interpellé de voir qu'il n'y en avait qu'un. Je ne critique pas le fait.

Mais là où je m'interroge, c'est en me disant est-ce qu'il y a quelqu'un qui a cherché à savoir pourquoi il n'y en avait eu qu'un ?

Je me suis dit qu'on aurait pu communiquer.

C'est des petits marchés, c'est sur des périodes très, très courtes, trois semaines, un mois.

Peut-être qu'il aurait fallu rappeler, informer nos boulangers locaux en leur disant :

"Vous n'avez peut-être pas fait attention. Regardez, positionnez-vous sur ce marché. Ça peut être intéressant pour vous."

Juste ça. Je voulais savoir si ça avait été fait.

Monsieur le président :

Je n'ai pas suivi directement le marché. Je vais essayer de...

Monsieur CINQUEMANI :

Peut-être Madame Margonelli ?

Je n'ai pas entendu, Madame.

Monsieur FERENZ :

Je vais prendre la parole sur le sujet. Il n'y a eu que cette proposition.

Moi aussi, ça m'a interpellé.

En revanche, pour favoriser encore nos commerces, ce qui a été retenu, par exemple, pour la fête du 13 juillet, c'est que l'autre boulangerie de la commune va fournir le pain.

On a pris le pain de l'autre côté.

Mais j'irai les voir pour savoir, en effet, pourquoi ils ne se sont pas positionnés.

Monsieur CINQUEMANI :

Je connais cinq boulangeries point chaud réunies. Vous me dites "l'autre boulangerie", je ne vois pas laquelle.

Monsieur FERENZ :

Disons que celles qui sont retenues, ce sera La Bannette, parce qu'on en bénéficie aussi beaucoup, même si elle n'est pas à Waziers même, beaucoup de Waziérois profitent aussi de ces boulangeries. C'est des boulangeries qui sont communes.

On essaye de faire tourner toutes les boulangeries du coin. Mais en effet, j'irai voir pourquoi ils ne sont pas positionnés, tout simplement. Pourquoi ça ne les a pas intéressés.

Comment ?

Monsieur CINQUEMANI :

La Bannette, rue Lucien Moreau, c'est à Waziers.

Monsieur FERENZ :

Nos commerces locaux, même si ce n'est pas vraiment domicilié 59119, je pense que beaucoup de Waziérois en profitent aussi.

Monsieur CINQUEMANI :

Là, vous parlez de la rue Jules Ferry aussi, peut-être, non ?

Monsieur FERENZ :

Oui.

Monsieur CINQUEMANI :

Ce n'est pas Waziers, c'est Douai. Après, si on peut, Monsieur Desmons, à l'époque, on en avait discuté et on se disait aussi que conformément au statut de l'UCAW, ils ont considérés, avec la friterie Mélodie aussi, d'ailleurs, considérés comme des commerçants waziérois.

Pourquoi ? Parce que 60 à 70 % de leur clientèle est waziéroises.

C'est à ce titre-là qu'on peut les considérer comme des waziérois. On peut dire cinq plus un, six boulangeries.

Monsieur FERENZ :

En effet, j'irai voir nos boulangeries pour savoir pourquoi elles ne se sont pas positionnées, tout à fait.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon avait une intervention, je vais juste faire une petite parenthèse pour ne pas oublier tout à l'heure.

N'oubliez pas, les membres de la Commission d'aide sur les TPE, d'aller signer le document pour qu'on puisse débloquer les fonds de ce qui a été validé lors de la dernière réunion.

Je laisse la parole à Monsieur Michon.

Monsieur CINQUEMANI :

Sinon, je n'avais pas terminé.

Monsieur MICHON :

Je pense qu'il voudrait réagir sur cette intervention.

Monsieur CINQUEMANI :

Allez-y, Monsieur Michon. Je pensais que c'était un autre sujet.

Monsieur MICHON :

Non, non. Simplement, je voulais amener une précision par rapport à ce débat sur les appels d'offres. Il y a des règles, il y a des règles sur la concurrence des appels d'offres. On ne fait pas n'importe quoi.

Ensuite, une deuxième chose, c'est que les boulangers de Waziers savent qu'à cette période, avant les ALSH, il y a toujours cet appel d'offres qui tombe. Ils ont les renseignements. Ce n'est pas un manque d'informations, ils savent.

Monsieur CINQUEMANI :

C'est pour ça que je disais que je m'interrogeais. Je n'ai pas dit que j'étais choqué. J'ai dit que ça m'interpelle, je m'interroge.

Monsieur le Président :

En tout cas, ils ont reçu un courrier de ma part pour les solliciter.

Je crois qu'il y a une des boulangeries qui s'est manifestée très tardivement, mais on avait déjà notifié la première, on n'a pas pu l'accepter.

Monsieur CINQUEMANI :

Je n'ai pas de problème avec ça, Monsieur le Maire.

Je voulais voir aussi avec vous, est-ce que vous pouvez nous assurer qu'à l'avenir, dans tous les marchés publics municipaux, les entreprises waziéroises, quelles qu'elles soient, de tout corps de métier, soient sondées en priorité, aient une information en priorité et obligatoirement ?

Monsieur le Président :

Ça, c'est dans notre programme. On s'y était engagés, on avait déjà évoqué le sujet. Je pensais qu'on en avait reparlé depuis.

Le service marchés publics de la ville m'a répondu qu'ils le faisaient.

Alors, ils ne peuvent pas forcément écrire Waziers directement, mais comme le critère de la proximité géographique est souvent un critère qui compte, ça fait qu'après, il y a une note avec le prix et les qualités techniques.

Mais la proximité géographique fait qu'on a un avantage pour les entreprises installées sur la commune.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce point des décisions directes ? Non ?

On peut aborder enfin cette question supplémentaire que vous avez bien voulu qu'on rajoute à l'ordre du jour.

31. Questions supplémentaires :

Monsieur le Président :

Le document est assez explicite. Je pense que le mieux, c'est de vous le lire pour que vous ayez toutes les informations.

On a déjà évoqué ici la loi de la transformation de la fonction publique.

Il y a eu beaucoup d'échanges ces derniers mois, ces dernières semaines, avec des agents municipaux, qui sont là en nombre, d'ailleurs. On les avait prévenus qu'il y avait 32 points et que ça serait un peu long, et ils ne sont pas venus pour boire le coup, ils sont venus pour entendre, je pense, cette délibération essentiellement.

Même si le pot après, ce sera une bonne chose.

Le travail, ça a été de se mettre d'accord ou pas, de trouver comment on allait pouvoir se sortir de cette question qui nous est imposée, d'essayer d'harmoniser le temps de travail et de revenir sur des dérogations qui auraient été accordées en 2001, quand les 35 heures ont été appliquées.

Je vous avoue que moi-même, je me suis saisi du dossier pour comprendre depuis six mois les tenants, les aboutissants.

J'ai beaucoup discuté dans les groupes de travail, ou avec les syndicats, avec les agents, avec des élus ici aussi, pour comprendre la situation.

J'avais indiqué à une réunion de travail récente que j'allais faire comme d'autres communes, pour dire les choses clairement, d'attendre et de voir aussi, parce qu'il y avait de la mobilisation qui commençait à se faire ailleurs, que certaines communes qui auraient dû délibérer pour le 31 mai avaient juste passé sous silence. Ils n'ont pas pris de délibération et je pense qu'ils attendaient de voir, nous qui devons le faire pour le 30 juin, puisqu'on était élus au deuxième tour, de le faire.

Et puis, les échanges récents, et ça va être repris dans la délibération. Ils m'ont fait évoluer la situation. On arrive sur un document qui a été proposé par le groupe Agir pour Waziers, qui reprend... Je pense que sur la première page que vous avez, jusqu'en bas, sauf le dernier considérant, c'est un texte qui a été produit par le groupe.

Puis j'ai complété avec des éléments plus récents, que je vais vous expliquer après, pour tout simplement refuser la mise en application de cette loi simplifiée sur les 1 607 heures, au titre, je simplifie beaucoup, de la libre administration de la commune, et qu'on nous impose aujourd'hui brutalement de revenir sur des choses qui ont été conquises par les agents, par des discussions avec les élus, avec les instances représentatives du personnel, sans nous mettre les moyens ou le calendrier en face pour le faire.

Je vous propose de la lire.

J'ai même envie d'être fairplay et de proposer peut-être au groupe Agir pour Waziers s'ils veulent peut-être lire la première partie, et puis que je prenne le relais ensuite ? Ou sinon, je la lis globalement ? Je la lis globalement.

Donc, considérant l'allocution du Président de la République du 13 avril 2020, qui salue l'investissement des agents du service public durant la crise du Covid-19.

Nous le citons : "Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal."

Considérant le rôle essentiel des agents du service public au service de l'intérêt général,
Considérant l'article 72 de la Constitution qui garantit la libre administration des communes,

Considérant les conquits sociaux du statut de fonctionnaire, et notamment les accords dérogatoires aux 1 607 heures qui, au fil des luttes et des années, ont été arrachés par les agents en compensation du bas salaire ou d'heures supplémentaires non rémunérées,
Considérant les politiques d'austérité, et notamment celle du gel du point d'indice, qui, depuis les années 2000, ont amputé le pouvoir d'achat des fonctionnaires à hauteur de 18 %,

Considérant la loi de transformation de la fonction publique qui tue le statut de la fonction publique territoriale et précarise les agents.

Considérant les articles 47 et 48 de ladite loi, qui abrogent tous les accords liés à la réduction du temps de travail dans l'année qui suivra le renouvellement des assemblées délibérantes, afin de respecter les 1 607 heures annuelles effectives,

Considérant qu'une application stricte de la loi transformation de la fonction publique imposerait aux agents de travailler encore plus sans revalorisation aucune de salaire,

Considérant les journées de mobilisation des agents du service public municipal du 15 juin dernier contre la dite loi,

Considérant que le concours doit rester la règle d'entrée dans la fonction publique, car il est le seul mode de recrutement garantissant le principe d'égalité de traitement et un recrutement basé sur les seules compétences des candidats au détriment de toute autre considération,

Considérant que l'augmentation des recrutements de vacataires ou contractuels aggrave la précarité des personnels, mais également les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et affecte la qualité du service rendu aux usagers par manque de formation.

Considérant que la municipalité a mis en place un dialogue social solide, avec notamment la mise en place d'un comité de pilotage et d'un groupe de travail spécifique associant les syndicats à des agents représentant chaque filière d'emploi de la commune, des réunions avec les chefs de service et des rencontres avec les représentants syndicaux, encore ce midi.

Considérant l'avis du comité technique réuni le 10 juin 2021 sur cette question des 1 607 heures, favorable à une délibération allant dans le sens de la présente délibération et défavorable à une délibération proposant un passage à 36h30 par semaine pour conserver les jours de congés acquis.

Considérant que les marges de manœuvre financière des communes sont réduites année après année, ne permettant pas une hausse brutale des traitements que justifierait cette hausse brutale du temps de travail.

Considérant la remise, le 22 juin, je l'ai ici, d'une pétition au maire signée par plus de 100 agents de la commune et quelques élus et quelques personnes retraitées de la fonction publique et de la ville de Waziers.

Considérant que plusieurs communes ont fait connaître leur refus d'appliquer cette loi, les élus de Waziers décident de garder à l'identique la totalité des accords régissant les horaires de travail et les jours supplémentaires acquis.

Ils demandent au gouvernement de retirer la loi de transformation de la fonction publique et requièrent auprès du Président de la République la confirmation que la loi sur le temps de travail ne peut s'appliquer aux collectivités territoriales, notamment à la commune de Waziers, en vertu du principe d'autonomie des collectivités territoriales résultant de l'article 72 de la Constitution, ainsi que de celui d'égalité de traitement entre les agents de la fonction publique et les salariés du privé. Fin de la lecture.

Est-ce que vous avez des commentaires là-dessus, avant de passer au vote ? Monsieur Michon.

Monsieur MICHON :

Monsieur le Maire, je suis satisfait qu'on ait pu mettre cette délibération à l'ordre du jour et qui, j'espère, sera votée à l'unanimité.

Deux petites remarques.

Je rappelle, comme je l'avais dit le jour de la grève, que ces acquis ne sont pas tombés comme ça pour faire plaisir, mais qu'ils résultent d'un long chemin de luttes, de négociations, d'accords qui ont été passés.

Je suis aussi satisfait que dans cette délibération, on retrouve le fait que quelquefois, vous m'avez contesté. L'État ne met pas les moyens quand il prend des décisions pour renouveler, pour changer les choses.

Bien évidemment, c'est une délibération que nous allons voter des deux mains, même si ça ne changera pas le nombre de notre groupe.

Et enfin, je voudrais vous assurer également, parce que c'est un problème, vous savez que s'il y a une réaction du Préfet, une mise au tribunal administratif, nous serons les premiers à être présents pour être à vos côtés contre une décision qui pourrait être arbitraire.

Je crois qu'on a aussi, si on en vient là, le choix d'un bon avocat qui a l'habitude de se battre devant ce type de tribunaux et que quelquefois, comme je vous l'ai expliqué, on peut tomber sur des Présidents au tribunal administratif, qui soit intelligents.

Il n'y a jamais rien de perdu. Merci.

Monsieur le Président :

Merci pour votre intervention. Je vais compléter aussi en disant que les syndicats et les employés nous ont évidemment dit la même chose, qu'ils seraient à nos côtés pour défendre cela de toutes les façons possibles. Monsieur Bachiri ?

Monsieur BACHIRI :

Tout d'abord, oui, c'est quelque chose qui va nous réunir forcément. C'est une question pour laquelle on va voter favorablement cette motion.

D'ailleurs, madame Parnetzki et moi-même avons pu voter il y a une dizaine de jours au SMTD. Nous avons voté contre. On a été minoritaires, pour le coup.

Mais effectivement, je rejoins la remarque de monsieur Michon, que nous serons à côté des employés, et que si demain, il y a une action qui se monte pour aider à cela, en tout cas, nous en ferons partie.

Mais je pense aussi que ce qui va être intéressant de voir très vite, c'est quand même qu'on a eu des remarques de certains élus au SMTD qui étaient un peu surprenantes. Parce qu'on nous a dit et fait comprendre que les personnes dans les mairies, dans les

collectivités, le service public, ne pouvaient pas être dans la continuité, et le travail et la qualité de service ne pouvaient plus être au rendez-vous.

Et puis, les mêmes personnes sont capables de voter pour le fait que ces 1 607 heures s'appliquent. On a eu un peu de mal à entendre ça, mais ça s'est voté quand même, malheureusement, comme ça.

Mais en tout cas, pour notre part, pour notre groupe, très clairement, nous soutenons et nous sommes au côté du personnel communal et, bien sûr, avec toutes les actions qui sont devant, aussi. Demain, il faut aller devant le tribunal administratif, nous ferons le voyage avec vous.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame POULAIN :

Moi, j'ai juste une inquiétude.

Alors, évidemment, je me félicite aussi que vous ne mettiez pas en application les 1 607 heures, rendant aux agents municipaux ce qu'ils ont acquis au fil des années.

J'ai juste une inquiétude, parce que dans les considérants que vous présentez là, vous rappelez à juste titre que la loi de transformation de la fonction publique tue progressivement le statut de la fonction publique territoriale et précarise les agents.

Dans les deux délibérations RH que nous avons votées aujourd'hui, on s'appuie sur des articles qui sont issus de la loi de transformation de 2019 et qui permettent le recours aux contractuels, et dont on se sert régulièrement. J'avais déjà alerté, la dernière fois.

Il faut être en cohérence avec ce qu'on fait. Vous avez fait un premier pas sur les 1 607 heures, c'est très bien, mais il faut être vigilant. La loi de transformation de 2019 ne se limite pas aux 1 607 heures.

Monsieur la Président :

Sur ces délibés RH qu'on a vus tout à l'heure, ça n'a pas été évoqué, mais j'en profite pour le préciser, c'est qu'on a profité pour combiner le travail de restauration scolaire et de garderie, ce qui fait un contrat plus élevé que ce qui se faisait depuis des années. On était quand même sur un contrat précaire.

Effectivement, vous m'apprenez que c'était un type de contrat qui est prévu par cette loi. Oui, on a du chemin à faire, on va y travailler, mais c'est un contrat précaire qui était déjà en place et on va tout faire pour que ça soit le moins le cas possible.

D'ailleurs, le travail sur la garderie, dont on parlait tout à l'heure de le généraliser, va sans doute nous aider à faire ça aussi.

Oui, dernière remarque avant de passer au vote.

Madame POULAIN :

Il faut juste être vigilant, parce que la loi étant déjà applicable, les autres lois ont déjà été modifiées. Quand on s'appuie sur les lois socles de la fonction publique, forcément, ils tiennent déjà compte de la transformation de 2019.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote ?

Il n'y a pas d'autres remarques ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour.

Une unanimité.

Merci à tout le monde.

La bataille ne fait que commencer. Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

32. QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Président :

Oui, Madame Tabet. Il faudra un micro.

Madame TABET :

Moi, j'ai une question pour toi, Karim.

Bonjour, d'abord, Karim.

Karim, le 9 mars, tu t'es engagé à me filer un coup de main pour mon opération Chaussettes.

Tu m'as dit que tu avais un donateur et que c'était réglé, que je pouvais passer commande. Le 16 juin, j'ai reçu la facture en impayé. Je t'ai transféré le mail, mais je n'ai toujours pas de retour.

Je suis assez étonnée, parce qu'apparemment, tu comptes bien le nombre de mails qu'on échange. Et là, je n'ai pas de retour par rapport à ce don. J'ai reçu la facture en impayé, est-ce que tu peux me dire ce qu'il en est réellement ? Est-ce que tu tiens ta parole, ou pas ?

Monsieur BACHIRI :

D'abord, la facture dont on parle, pour que tout le monde comprenne bien, c'est la facture des chaussettes dans le cas de la trisomie 21, pour refaire l'histoire, quand même.

Madame TABET :

Oui, en effet, c'est pour la sensibilisation.

Monsieur BACHIRI :

Mais quand tu dis ça, Lucie, il faut tout expliquer pour que tout le monde comprenne bien. Effectivement, là où on aurait dû payer cette facture, normalement et légitimement, par la mairie de Waziers, on a dû, et je l'ai fait bien volontiers, t'accompagner parce que je t'avais récupéré au téléphone et que tu étais en pleurs, parce que tu n'avais pas d'aide de la mairie pour ton action, qui était celle de la trisomie 21.

Je t'ai garanti. Et d'ailleurs, je ne vois pas pourquoi tu tais le nom de la personne, puisque la personne qui finance cette action, c'est monsieur Delannoy, le conseiller Départemental.

Madame TABET :

Mais il ne l'a pas financée, jusqu'à maintenant.

Monsieur BACHIRI :

Laisse-moi finir. Sauf que la facture qui est dessus, d'ailleurs c'est la remarque que j'avais faite déjà à l'époque, elle est toujours Mairie de Waziers.

Il faut juste la donner. Ton mail, je l'ai transféré.

Monsieur Delannoy étant en élections, pour le coup, elle sera honorée sans aucune difficulté. N'en doute pas.

D'ailleurs, ça me fait une remarque dans l'autre sens après, mais dimanche, il y a un second tour. Il faut souhaiter qu'on se mobilise pour que le ticket Bridoux-Delannoy soit élu. C'est déjà donné, et elle sera réglée.

Madame TABET :

Mais Karim, il y a eu plusieurs mails de relance.

Monsieur le Président :

S'il vous plaît, dans le public, il y a encore des débats, il y a encore des choses qui se disent.

Madame TABET :

Ce n'est pas le premier mail qu'on reçoit en impayé. Tu ne vas pas acheter un vote. Aujourd'hui, je ne vais pas attendre les votes de dimanche pour...

Monsieur BACHIRI :

Mais ça n'a rien à voir.

Madame TABET :

Mais si, tu me dis qu'il faut attendre dimanche.

Monsieur BACHIRI :

Non. J'ai simplement transmis ton mail aux services concernés qui sont du Département et l'assistante de Monsieur Delannoy.

Ce que je peux te dire, c'est qu'étant aujourd'hui en campagne, le regard n'est pas porté dessus, mais ta facture sera honorée.

Par contre, tu m'as envoyé un mail il y a une semaine, c'est ça, ton mail ?

Madame TABET :

Le 16 juin.

Monsieur BACHIRI :

Le 16 juin, il y a une semaine, ce que je te dis.

Elle sera réglée. D'ailleurs, j'avais même rassuré, à l'époque, madame Charlet, pour lui dire qu'elle sera réglée.

D'ailleurs, je ne l'ai pas suivie, mais sincèrement, Lucie, je ne l'ai pas suivie, mais je peux te garantir qu'elle sera réglée, puisqu'on avait un accord sur cette question.

Pas de problème de ce côté-là.

Madame TABET :

Ok, merci.

Monsieur BACHIRI :

Je t'en prie.

Madame CHARLET :

Alors, pour info, moi, je peux te rassurer que cette facture, ça fait trois fois que j'ai une relance.

J'ai essayé de contacter le service de Monsieur Delannoy et je n'ai jamais eu aucune réponse.

J'attends la suite, mais je pense que la facture va être payée par la commune, malheureusement.

Monsieur BACHIRI :

D'abord, Jocelyne, je ferai ce qu'il y a à faire pour que cette facture soit payée intégralement, puisqu'il y a eu un engagement du Conseil Départemental et il faut qu'il l'honore. Je n'ai pas de doute là-dessus, elle sera réglée.

Par contre, excusez-moi, je vais vous dire deux choses, je ne voulais pas le dire ce soir, mais moi, on m'appelle sur mon ancienne casquette, et j'essaie de faire en sorte que les choses s'arrangent et elles se règlent. Et d'ailleurs, on parle des ACM, les choses vont se régler, puisque on a une problématique avec les camionnettes. J'ai fait ce qu'il fallait, j'ai réglé le problème, et je vais aussi régler ce problème de facture sans aucune difficulté.

La mairie de Waziers n'a pas à régler une promesse qui a été faite, et je m'y engage.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte.

Monsieur MASCARTE :

Je n'ai pratiquement pas pris la parole aujourd'hui. On va finir par une pointe d'humour.

On va peut-être téléphoner à Julien Courbet, et puis on verra bien ce qui se passe.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ?

Madame FRASCA :

Monsieur le Maire, je voudrais intervenir.

Monsieur le Président :

Allez-y.

Madame FRASCA :

C'est une intervention, ce n'est pas une question.

Au vu des actualités qui parlent de maires et des élus qui se font agresser, des représentants de la République qui ne sont pas respectés, je voudrais intervenir ce soir pour parler d'accord de mon cas.

Lundi 21 juin, début de semaine, sur Facebook, un message a été posté me concernant. Suite à ça, j'ai porté plainte pour diffamation.

Mardi 22 juin, on a posté sur le site Les Engagés pour Waziers, tous des propos.

Là, je m'adresse à toi, Karim. Je t'appelle Karim.

Je te rappelle que le vendredi 16 avril, tu es venu chez moi. En partant, dans sa voiture, il m'a rassurée en me disant : "Il y a une habitante qui voulait te casser la gueule, qui voulait aller te voir pour un logement, et elle voulait te casser ta gueule."

J'ai répondu : "Et alors ?"

C'est quand même bizarre, parce que j'ai feuilleté les derniers conseils municipaux et j'ai vu que, parce qu'il faut les regarder, que le 24 avril, tu as dit, et je te cite :

"Je n'ai appelé aucune personne d'entre vous ici." C'est vrai, il ne m'a pas appelée. Il est venu chez vous.

Vu à ces différents événements, ma famille, oui, ma famille et mes proches ont peur pour moi. Oui, ils sont au courant de tout ça, ils l'ont vu, ils l'ont lu. Ils sont au courant. Parce qu'à chaque fois qu'il y a quelque chose qui m'arrive, ils sont informés. Ma famille et mes proches.

Vous êtes en train d'alimenter la colère de certains habitants.

Je considère que je suis victime de violences morales. C'est moral. Et si cette violence morale devait s'ajouter à des violences physiques à cause de propos diffamatoires, quelle que soit l'origine, j'ose espérer que vous prendrez conscience de votre responsabilité.

Malgré tout ça, je continuerai mes missions d'adjointe, parce qu'il ne faut pas céder à la malveillance de certaines personnes. Merci.

Monsieur le Président :

Oui, Monsieur Bachiri.

Madame FRASCA :

Non, non. On s'en va, on arrête là. Les débats sont terminés.

Monsieur BACHIRI :

Je peux répondre, Monsieur Desmons ?

Monsieur le Président :

Allez-y, allez-y. S'il vous plaît, le public, on se laisse encore 30 secondes ou une minute, le temps, Monsieur Bachiri, de terminer son intervention.

Monsieur BACHIRI :

Comme tu m'as appelé Karim, je vais t'appeler Annie. Je n'ai pas changé de prénom.

Annie, la séquence dont je t'ai parlé à ta maison, elle s'est passée en mairie. La séquence dont je t'ai parlé à ta maison, elle s'est passée en mairie, devant des employés de la ville.

Une personne qui est venue en mairie... D'abord, ce n'est pas le propos que j'ai tenu.

C'était une dame qui voulait te gifler. Voilà ce que je t'avais dit à l'époque. Ce n'est pas pareil.

Mais tu me laisses finir, ou pas ? Je te fais la réponse.

Ce jour-là, j'ai pris cette personne dans un bureau pour lui expliquer qu'il y a des... Je l'ai prise dans un bureau, à l'écart, pour lui expliquer qu'il y avait des méthodes qui n'étaient pas acceptables. Je lui ai fait part.

Par contre, sa problématique qui était la sienne, elle était extrêmement forte, et il fallait l'entendre. Je peux te dire que dans ce bureau, j'ai entendu cette dame, la souffrance qui était la sienne. Elle habitait au quatrième étage d'un appartement à la rue de la Paix, où son habitation était envahie de bêtes.

Cette dame a un enfant en bas-âge, de deux ans. Elle est arrivée exaspérée en mairie. Je l'ai reçue dans ma qualité d'élue. Je lui ai dit qu'il y avait des choses qu'on pouvait accepter, d'autres qu'on ne pouvait pas. J'ai appelé en direct madame Desrumaux.

Madame FRASCA :

Ce n'est pas le débat. Je n'ai pas parlé de logement.

J'ai parlé de propos diffamatoires, ça n'a rien à voir avec le détail d'une personne qui voulait un logement.

Moi, c'est une violence morale, c'est les écrits que j'ai reçus, je n'ai pas honte de dire que j'ai porté plainte pour diffamation sur des paroles. Je ne parle pas d'une personne précise, d'un habitant précis qui voulait un logement.

Je parle de violence morale, des écrits qui font très mal. Ce que j'ai peur, c'est qu'il y ait une violence physique.

C'est ma famille et mes proches qui m'avertissent depuis quelques mois. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Président :

On va clôturer le débat.

Je pense que le point principal que dit madame Frasca, c'est qu'en signant de votre groupe sur un poste d'un profil anonyme, vous avez créé un précédent qui n'est pas acceptable.

Non, on arrête là pour aujourd'hui. On va prendre un verre ici. C'était une question diverse, chacun peut s'exprimer.

Madame POULAIN :

Là, c'est vous qu'on va accuser de diffamation, parce que vous nous accusez d'être à l'origine du message.

Monsieur le Président :

Pas du tout. Mais vous avez commenté un message anonyme.

Madame POULAIN :

On a juste commenté l'inefficacité...

Monsieur le Président :

Allez, bonne soirée, je vous invite à boire un verre.

Madame POULAIN :

... de l'action sur le logement. Et les habitants le savent.